

DÉNOMINATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

UN ÉTAT DES LIEUX

PRÉPARÉ PAR

**STÉPHANIE CHOUINARD
ET MAURICE BASQUE**

DATE DU DÉPÔT : 30 NOVEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| REMERCIEMENTS | 3 |
| LISTE DES ANNEXES | 5 |
| L'OFFICIER, LA VILLE ET L'UNIVERSITÉ : BREF HISTORIQUE DE LA QUESTION DE LA DÉNOMINATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON | 6 |
| Qui était Robert Monckton? | 6 |
| Origines du nom de la ville de Moncton | 6 |
| L'histoire du nom de l'Université de Moncton | 7 |
| CONTEXTE ACTUEL | 11 |
| Revendications contemporaines : une analyse médiatique | 11 |
| La politique de toponymie de l'Université de Moncton | 13 |
| DÉNOMINATIONS INSTITUTIONNELLES : PRINCIPES, PROCESSUS, ET MEILLEURES PRATIQUES | 14 |
| Changer de nom pour des raisons commerciales | 14 |
| Au Canada | 14 |
| À l'international | 15 |
| Changer de nom pour des raisons historiques | 16 |
| Les universités américaines | 16 |
| Les universités canadiennes | 26 |
| À l'international | 30 |
| D'autres exemples d'institutions publiques | 32 |
| Conclusion : application au contexte de l'Université de Moncton | 32 |
| IMPACT SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE | 36 |
| ANALYSE DES COÛTS ET BÉNÉFICES D'UN CHANGEMENT DE NOM DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON | 38 |
| Extrants universitaires | 38 |
| Intrants universitaires | 38 |
| Impact du nom de l'université sur les intrants | 38 |
| Nom de l'université et extrants | 41 |
| Valeur du nom et de l'image de marque | 41 |
| Production du savoir | 42 |
| Transmission du savoir | 42 |
| Grappe d'activité économique | 42 |
| Coût monétaire d'un changement de nom | 42 |
| Analyse des coûts par liste détaillée | 42 |
| Autres considérations | 44 |
| Analyse des coûts par analogie | 44 |
| Coût total | 45 |
| CONCLUSION | 46 |
| BIBLIOGRAPHIE | 47 |
| ANNEXES | 52 |



REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier l'économiste et professeur émérite de l'Université de Montréal François Vaillancourt, Ph.D., pour son appui à la rédaction de ce rapport, notamment son apport important à l'analyse économique présentée dans les pages qui suivent. Nous remercions également Ève Léger pour sa diligence dans la collecte des données médiatiques contemporaines au débat sur la dénomination de l'Université de Moncton; Alain Lavoie pour sa contribution à la rédaction des sections historiques du rapport; et François LeBlanc, archiviste des collections au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson de l'Université de Moncton, ainsi que tout le personnel du Centre.

Enfin, nous remercions les nombreuses personnes, au sein de la communauté universitaire et au-delà de celle-ci, qui ont offert leur temps et leur expertise afin que nous puissions remplir notre mandat au mieux de notre capacité, et ainsi offrir un état des lieux et des prévisions aussi exacts que possible.

Les auteurs assument seuls la responsabilité pour toute erreur, inexactitude ou omission dans les pages qui suivent.

« *What's in a name?* »
William Shakespeare, Romeo and Juliet

Un nom, c'est bien plus qu'un simple référent. Un nom permet bien sûr de distinguer un individu ou une institution de ses pairs, mais il est aussi porteur d'identité. Pour une institution dans le domaine de l'éducation, le nom occupe une fonction de transmission d'information, d'une part sur la mission de l'institution, et d'autre part sur son histoire, sa réputation, sa philosophie, sa fonction sociale (Jia et Liu 2008). Il ancre cette institution dans un contexte historique, social, économique, géographique particulier. Il est porteur de message : Qui sommes-nous? Qui voulons-nous être?

« Le nom est rarement insignifiant. Il produit au contraire des effets extraordinaires : il garantit le passé, nomme le présent, promet un avenir. [...] Être, c'est être nommé. »
(Popovici 2000:134)

Depuis sa fondation en 1963, le nom de l'Université de Moncton suscite des débats au sein de la communauté qu'elle dessert. En effet, l'institution a toujours été aux prises avec la lourde charge symbolique autour du nom « Moncton », lié historiquement à la Déportation des Acadiens, ainsi que l'enjeu de la situation géographique des deux campus situés au nord de la province du Nouveau-Brunswick. Depuis la dernière décennie, un nombre grandissant d'institutions postsecondaires, tant au Canada qu'ailleurs, ont entamé une réflexion sur la signification de leur propre toponymie, aboutissant tantôt au statu quo, tantôt à des processus de remise en contexte, tantôt à des changements de nom d'édifices, de chaires, ou d'universités dans leur entièreté.

À l'aube du 60^e anniversaire de l'Université, au printemps 2023, une pétition adressée à la Chancelière, au président du Conseil d'administration, ainsi qu'au recteur et vice-chancelier, demandait qu'ils entament une nouvelle réflexion sur sa nomenclature. C'est dans ce contexte que le Conseil exécutif de l'Université de Moncton a formé le présent groupe de travail.

Ce rapport a donc pour but d'offrir au Conseil une compréhension plus approfondie, tous azimuts, de la question. Dans les pages qui suivent, nous effectuerons un tour d'horizon historique et contemporain de l'enjeu de la dénomination de l'Université de Moncton, en faisant dans un premier temps un retour sur le personnage de Robert Monckton, le contexte entourant le choix du nom de Moncton lors de la fondation de la ville, et du nom « Université de Moncton » lors de la fondation de cette institution en 1963. Dans un deuxième temps, nous offrirons un survol des enjeux de nomenclature auxquels ont récemment fait face de nombreuses institutions postsecondaires, des meilleures pratiques établies par des institutions ayant eu des questionnements similaires aux nôtres, et illuminerons quelques voies possibles pour l'issue de cet enjeu à l'Université de Moncton. Dans un troisième temps, l'institution ayant tout récemment terminé un exercice de planification stratégique visant à établir ses priorités pour les cinq prochaines années, l'impact de l'enjeu de la dénomination de l'institution sur les priorités ciblées par cet exercice sera évalué. Finalement, nous établirons un estimé des coûts et bénéfices (réels – en termes financiers et en ressources humaines – réputationnels, symboliques, et autres) potentiels associés à un éventuel changement de nom.

Nous espérons que ce rapport jettera des bases solides pour accompagner les futures délibérations quant à l'avenir de cette institution-phare de l'éducation postsecondaire en français qu'est notre université, et du nom qu'elle portera, aujourd'hui et pour la postérité.

Stéphanie Chouinard

Maurice Basque



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 **Université Saint-Joseph**, *Centre universitaire de langue française au Nouveau-Brunswick* (Fonds du Collège Saint-Joseph, CEAAC)

Annexe 2 **Liste des articles médiatiques recensés**, février-octobre 2023

Annexe 3 **Politique de toponymie de l'Université de Moncton** (2016)

Annexe 4 **Politiques de «renaming» et «denaming»**

Duke University
Johns Hopkins University
Ohio State University
Princeton University
Stanford University
University of Maryland
University of Minnesota
University of Mississippi
University of North Carolina
University of Richmond
University of Virginia
Yale University

Annexe 5 **Documentation de Dixie State University**

Étude d'impact (Cicero Higher Education)
Étude exploratoire (Love Communications)
Rapports de «focus groups» (Love Communications)

Annexe 6 **Documentation de Ryerson University**

Rapport final du Standing Strong Task Force

Annexe 7 **Documentation de l'Université de Montréal**

Procédure 10.63: Énoncé de principes relatifs aux demandes de changement de désignation toponymique
Procédure 10.63.1: Procédure pour une demande de changement de désignation toponymique

Annexe 8 **Estimé budgétaire pour le changement de dénomination de l'Université de Moncton**

Estimé de Portfolio Solutions pour la création et le déploiement d'une nouvelle image de marque
Estimé de Stéphane Babineau, Directeur du service d'entretien et de réparation pour le parc automobile
Mémo intitulé Dénomination UMoncton (composante infrastructure)
Mémo intitulé Dénomination UMoncton (composante matériel promotionnel)
Évaluation de la refonte du site Internet par Rémi Noël, webmestre
Évaluation d'André Lee des éléments de coûts TI associés à un changement de nom
Évaluation par le Service des activités physiques et sportives
Estimé du cabinet Fidelis pour l'enregistrement d'une marque de commerce (2016)

L'OFFICIER, LA VILLE ET L'UNIVERSITÉ: BREF HISTORIQUE DE LA QUESTION DE LA DÉNOMINATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

La première partie du mandat que nous a confié le Conseil de l'Université de Moncton consistait en la production d'un état des lieux de la dimension historique de la question du nom de l'Université. Le survol qui suit se divise en trois parties. En premier lieu, il présente une brève notice biographique de Robert Monckton. La deuxième partie est consacrée à l'évolution historique du toponyme de la ville de Moncton. Enfin, la troisième et dernière section de cet état des lieux examine l'histoire du nom de l'Université de Moncton en résumant les principaux moments de la remise en question du nom de l'institution. Nous avons principalement consulté les historiennes et les historiens spécialisés de la question ainsi que les archives institutionnelles conservées au Centre d'études Anselme-Chiasson de l'Université de Moncton.

Qui était Robert Monckton?

Officier militaire, administrateur colonial et parlementaire britannique, Robert Monckton est né le 24 juin 1726 dans le Yorkshire, en Angleterre, et est décédé à Londres en 1782 (Steele s.d.). Célibataire, il ne semble pas avoir eu d'enfants. Son nom, comme celui de plusieurs autres officiers militaires britanniques, est intimement lié à la Déportation des Acadiens (LeBlanc 2005). En juin 1755, à titre de lieutenant-colonel, Robert Monckton commanda l'expédition militaire britannique qui capture le fort Beauséjour (Hand 2004). Sous les ordres du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Charles Lawrence, il supervisa la déportation des Acadiens de la région de l'isthme de Chignectou, sise à la frontière de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick actuel. Puis, il envoya ses troupes dans les régions de Chipoudie et Petcoudiac (Petitcodiac). Sous ses ordres, tous ces établissements furent incendiés et les Acadiennes et les Acadiens traqués et capturés en vue de les déporter vers les colonies britanniques de la façade atlantique de l'Amérique du Nord (Frégault 1975; Griffiths 2005; Surette 1988).

À l'automne de 1758, Robert Monckton, maintenant lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, commanda l'expédition militaire qui détruisit les établissements acadiens du fleuve Saint-Jean (Pitre et Pelletier 1985). Ce fut l'un des moments du Grand Dérangement où plusieurs actes de cruauté furent commis à l'endroit des Acadiennes et des Acadiens. Robert Monckton participa ensuite à la bataille des Plaines d'Abraham en 1759 où il joua un rôle décisif dans la capture de Québec (Frégault 1975). L'avenue Moncton de cette ville rappelle sa mémoire. De son vivant, il fut reconnu comme un fin stratège militaire et un héros de la victoire britannique en Amérique du Nord à la suite de la guerre de Sept Ans. Les nombreuses promotions qu'il reçut dans sa carrière militaire témoignent de l'appréciation de ses contemporains. Du côté acadien cependant, la mémoire de Robert Monckton rappelle surtout un officier qui exécuta, sans broncher, les ordres de Charles Lawrence (Vachon 2023). À sa mort, en 1782, Robert Monckton était gouverneur de Portsmouth, en Angleterre (Steele).

Origines du nom de la ville de Moncton

La ville de Moncton tire son nom de Robert Monckton (Larracey 1991). En 1765, alors que le territoire du Nouveau-Brunswick actuel faisait partie de la Nouvelle-Écosse, l'administration de cette colonie créa le township de Monckton afin d'honorer les faits d'armes de Robert Monckton, notamment la capture du fort Beauséjour en 1755. Le territoire de l'actuelle ville de Moncton faisait alors partie de ce nouveau township (Pincombe 1969). Lorsque la province du Nouveau-Brunswick fut créée en 1784, à la demande des Loyalistes fuyant la Révolution américaine, la nouvelle administration provinciale ne retint pas le système des townships, mais opta plutôt pour celui des paroisses civiles. C'est ainsi que fut créée en 1786, la paroisse civile de Moncton. Lorsque vint le moment de l'incorporation de la nouvelle entité par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, le greffier de l'Assemblée, William Paine, omis la lettre K du nom de famille de Monckton, ce qui donna le toponyme actuel de la ville. L'erreur orthographique ne fut aussi pas remarquée par le président de l'Assemblée législative, Amos Botsford, pourtant député du comté de Westmorland où est situé Moncton (Pincombe 1969; Soucoup 2013).

Avant la création de la paroisse civile de Moncton, quelques hameaux acadiens occupaient une partie de son territoire. On retrouvait ainsi différents toponymes: Terre rouge, l'île de Petcoudiac, le village des Bonappetit, le village des Saulnier, le village des Beausoleil ou encore le Coude, en raison de la forme particulière de la rivière Petitcodiac. Les premiers pionniers anglophones de Moncton, arrivés dans les années 1760, traduisirent le Coude en The Bend ou encore The Bend on the Petitcodiac. C'est ce dernier toponyme que les leaders de cette communauté proposèrent comme nom au gouvernement du Nouveau-Brunswick lors de leur demande d'incorporation municipale en 1855. Fredericton accorda l'incorporation, mais imposa le nom de Moncton à la nouvelle municipalité (Pincombe 1969). En 1930, sans consultations préalables, le conseil de ville de Moncton vota en faveur d'ajouter la lettre k au nom de la ville afin d'être plus respectueux au sujet du nom de famille de l'homme pour lequel la ville était nommée. La levée de boucliers qui s'en suivit, entre autres de la part de la Chambre de commerce de Moncton, obliga le conseil municipal à faire marche arrière, car la communauté d'affaires ne souhaitait pas engager des dépenses liées à un changement de nom (Larracey 1991).

L'**histoire du nom de l'Université de Moncton**

Avant la création de l'Université de Moncton en juin 1963 par la province du Nouveau-Brunswick, Moncton comptait déjà une université. En effet, en 1953, l'Université Saint-Joseph de Memramcook décida de déménager ses programmes universitaires au 80 rue Church à Moncton (Robichaud et Basque 2013). L'Université Saint-Joseph fit donc l'acquisition de l'académie Notre-Dame, la première école acadienne de Moncton où avaient enseigné les religieuses de la communauté Notre-Dame du Sacré-Cœur. Le grand stratège de ce déménagement en milieu urbain monctonien fut le père Clément Cormier, c.s.c, qui, déjà recteur de l'Université Saint-Joseph, conserva cette fonction à Moncton. Lui-même originaire de Moncton, le père Cormier, futur recteur-fondateur, sa vie durant, fut un grand promoteur de Moncton comme centre nerveux de l'Acadie contemporaine (Robichaud et Basque 2018). Comme pour d'autres Acadiens, Moncton était selon lui la ville d'avenir pour la société acadienne (Doyon-Gosselin 2023).

Précédant l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Louis-J.-Robichaud, en 1960, des discussions avaient lieu au sujet de la grande quantité d'institutions d'enseignement de langue française au Nouveau-Brunswick.

La carte des institutions d'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick comporte en effet plusieurs éléments. L'Université Saint-Joseph, la doyenne de ces institutions, est présente à Moncton depuis 1953, en plus de conserver le cours classique à Memramcook. À Moncton, on retrouve également le collège Notre-Dame d'Acadie [pour filles] ainsi que deux institutions pour garçons offrant les deux premières années du baccalauréat ès arts, soit le Collège de l'Assomption et le Séminaire Notre-Dame du Perpétuel Secours. Ces trois institutions sont affiliées à l'Université Saint-Joseph, la seule qui détient une charte universitaire lui permettant de décerner des diplômes. Dans le nord-est de la province, en plus du Collège Jésus-Marie [collège pour filles fondé à Shippagan en 1960] qui lui est affilié, l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst accueille des élèves depuis son ouverture en 1921. Au Madawaska, l'Université Saint-Louis, établie à 1946 à Edmundston, compte comme maison d'éducation affiliée le collège Maillot pour filles, situé dans le village voisin de Saint-Basile. (Robichaud et Basque 2013: 163)

Le père Clément Cormier était celui, sans aucun doute, qui formulait les plus fortes critiques du système universitaire acadien néo-brunswickois. Il remettait en question, par exemple, la même offre de cours à l'Université Saint-Joseph de Moncton, à l'Université Saint-Louis d'Edmundston et à l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst. Ainsi, sans surprise, Clément Cormier fut un partisan enthousiaste de la création d'une nouvelle université acadienne moderne telle que prévue dans les grandes réformes dans le monde de l'éducation postsecondaire du gouvernement Robichaud (Robichaud et Basque 2013).

Avec autant de parties prenantes (communautés religieuses féminines et masculines) consultées afin de créer la nouvelle université, le choix d'un nom était évidemment une question fort complexe. Ce fut à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, nommée par le gouvernement Robichaud en 1961, de trancher la question. Trois hommes composaient cette commission. Son président était John Deutsch, vice-principal de la Queen's University de Kingston en Ontario. Les deux autres membres étaient le juge à la cour provinciale à Moncton, Adrien J. Cormier et Robert W. Maxwell, ancien directeur de la Carleton County Vocational School de Woodstock (Couturier, 1989). Plusieurs des nombreux mémoires soumis à la Commission Deutsch font état du nom de la nouvelle université. La réflexion la plus développée au sujet du nom de la nouvelle institution se retrouve dans un mémoire présenté par l'Université Saint-Joseph intitulé : *Centre universitaire de langue française au Nouveau-Brunswick* (Fonds du Collège Saint-Joseph, CEAAC; disponible à l'Annexe 1). Étant donné son importance au sujet des débats sur le choix du nom de la nouvelle université, ce mémoire est reproduit en annexe 1 de ce rapport. Ce document avait identifié neuf catégories de noms d'universités existantes au Canada avec des commentaires pour chacune d'entre elles. Par exemple, au sujet des universités qui portaient le nom d'une province canadienne, comme la University of New Brunswick, le mémoire indiquait, entre parenthèses : « Le fait qu'il existe déjà l'Université du Nouveau-Brunswick rend prohibitif l'emploi du nom de la province dans notre cas » (Fonds du Collège Saint-Joseph, CEAAC : 10). Au sujet de la catégorie des universités avec un nom régional, par exemple, l'Université Laurentienne de Sudbury, en Ontario, ou la University of Western Ontario de London, en Ontario, le mémoire précise, entre parenthèses :

Il pourrait être question d'Université acadienne si Wolfville ne nous avait devancés. - Que penser de : Université française de l'Atlantique ? Il semble que pour l'institution spécifiquement française dont il est question, le terme géographique atlantique est trop vaguement incolore; l'inclusion du mot française non seulement s'oppose à l'usage, mais paraît peu universitaire. (Fonds du Collège Saint-Joseph, CEAAC : 10)

Il est important de souligner qu'au sujet de la réflexion du choix du nom de la nouvelle université, le mémoire de l'Université Saint-Joseph était assez clair : « En soi, la question du nom est d'importance secondaire. C'est plutôt la « chose » qui compte. Cependant, la proposition mérite sérieusement considération » (Fonds du Collège Saint-Joseph, CEAAC : 9). Cette partie du mémoire annonce en quelque sorte les deux grandes oppositions qui vont dominer les débats à venir au sujet du nom de l'Université. Pour les uns, le nom de l'institution est une question d'importance primordiale, alors que pour les autres, la « chose », c'est-à-dire le rôle de l'Université et son développement, est la question prioritaire.

Parmi les noms qui circulaient, on peut mentionner celui d'Université Lefebvre, en l'honneur du premier recteur du collège Saint-Joseph, le père Camille Lefebvre, c.s.c, ou encore l'Université acadienne ou même simplement conserver le nom de l'Université Saint-Joseph. Dans un premier temps, le nom d'Université Notre-Dame fut retenu en décembre 1961. Selon l'historien Jacques Paul Couturier :

Ce nom avait été proposé pour tenter de rallier toutes les parties, notamment les eudistes [la communauté religieuse masculine qui gérait l'Université Saint-Louis d'Edmundston et l'Université Sacré-Cœur de Bathurst]. Il avait l'avantage de montrer que la commission [Deutsch] proposait la création d'une nouvelle université, dans laquelle toutes les forces vives du monde universitaire acadien étaient impliquées. Or, la Commission se rend compte que certains sont plutôt tièdes devant ce choix, en particulier du côté de l'Université Saint-Joseph, sans que l'on sache trop pourquoi. Est-ce la crainte de voir le nouvel établissement assimilé à la prestigieuse Notre-Dame University des États-Unis? Ce que l'on sait, c'est que les pères de Sainte-Croix souhaitaient au départ que l'université proposée, qui n'était à leurs yeux que le prolongement de ce qu'ils avaient entrepris à Moncton depuis près de 10 ans, continue de s'appeler Université Saint-Joseph. (Couturier 1989 : 141-142)

Les arguments des pères Sainte-Croix, sous le dynamique et persuasif leadership du père Clément Cormier, lui-même un fier Acadien de Moncton, finirent par l'emporter et la nouvelle Université pris le nom de Moncton. Le père Cormier, dans son historique de l'Université de Moncton qu'il produisit en 1975, donne cette explication :

À cette fin, une nouvelle institution serait créée de toutes pièces, prendrait un nouveau nom, « Université de Moncton », et deviendrait, « le centre de l'enseignement professionnel, spécialisé et avancé en langue française ».

Le choix du nom de l'université mérite une explication.

Plus loin, nous verrons pourquoi le souci de clarification au niveau des concepts explique la réticence à rattacher directement l'épithète « acadien » au nom de l'Université.

De fait, au temps de l'enquête Deutsch, la question du nom fut longuement étudiée. Un document élaboré fut rédigé après de sérieuses consultations avec les personnes les plus autorisées du monde politique, universitaire et des chefs acadiens de marque. La décision finale ne fut pas prise à la légère.

Sur cette question du nom, avant d'inclure sa recommandation dans le rapport, le président de la Commission [Deutsch] voulut s'assurer que le nom « Université de Moncton » soit acceptable à l'unanimité par les trois institutions qui participaient à la création de la nouvelle école de haut savoir; en février 1962, il consulta par écrit les recteurs de chacune des trois institutions concernées: Saint-Joseph, Sacré-Cœur et Saint-Louis; et il obtint de chacun d'eux une lettre d'approbation. (Cormier 1975: 61-63)

C'est donc dire que le nom « Université de Moncton » a été entériné par des membres de la communauté acadienne, incluant du nord de la province – ce qui n'est pas anodin.

À la suite de sa création, en 1963, la direction de la jeune Université de Moncton allait procéder à des examens sur ses structures et son fonctionnement. Ainsi, son premier recteur laïc, Adélard Savoie, annonçait en 1969 la création d'une Commission de planification académique qui allait porter le nom de son deuxième président, Mgr Alphonse-Marie Lafrenière, responsable de la Commission des études à l'Université Laval (Robichaud et Basque 2013). Lorsque la Commission déposa son premier rapport en septembre 1971, qui sera suivi d'un rapport plus complet en janvier 1972, une recommandation visait directement le nom de l'Université. Il était recommandé que l'Université de Moncton devienne l'Université Académique (Vachon 2023). La direction de l'Université de Moncton refusa de donner suite à cette recommandation (Cormier 1975).

La Commission Lafrenière ne va pas régler les nombreux problèmes administratifs au sein des structures de l'Université de Moncton et de ses différents collèges affiliés. Un nouveau recteur, Jean Cadieux, tente de trouver une solution à cette impasse. Un Comité sur l'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick sera mis sur pied présidé par le juge Louis A. Lebel d'Edmundston. Les autres membres du comité étaient le directeur général d'Assomption Vie, Gilbert Finn et l'économiste John Crean. Le secrétaire du comité Lebel était l'avocat Michel Bastarache (Robichaud et Basque 2013). L'une des recommandations du comité du rapport Lebel souhaitait que l'Université de Moncton devienne l'Université Académique. Le Conseil des gouverneurs de l'Université s'opposa catégoriquement à cette proposition. (Vachon 2023: 82).

En 1977, une loi provinciale modifie la charte de l'Université de Moncton. Le nom de l'Université demeure le même, mais la législation reconnaît officiellement que l'Université est composée de trois campus. Ses constituantes prennent le nom de Centre universitaire de Moncton, Centre universitaire Louis-Maillet et Centre universitaire de Shippagan. En 1994, les trois campus de l'Université de Moncton vont devenir Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE), Université de Moncton, campus de Moncton (UMCM) et Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS) (Robichaud et Basque 2013; Landry 2012; Landry 2014).

En février 1978, les associations étudiantes de l'Université de Moncton proposèrent que l'Université de Moncton devienne l'Université de la Nouvelle Acadie à Edmundston, Moncton et Shippagan. Un rapport fut commandé à Bernard Poirier sur les avantages et les désavantages du changement de nom de l'institution. Puis, un comité fut nommé afin d'étudier la question. Ce comité était formé de l'avocat Jean-Claude Angers, de l'avocate Aldéa Landry et du professeur Paul Bourque. Le rapport Angers, déposé en janvier 1979, recommanda de ne pas toucher au nom de l'Université de Moncton « ... avant d'être assuré que le nouveau nom rallierait toute la population » (Vachon 2023: 88).

En 1990, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB), sous la présidence de Réal Gervais, envoie une lettre au recteur de l'Université de Moncton, Jean-Bernard Robichaud, lui faisant part de la demande de la SANB que l'Université de Moncton change de nom (Dupuis et Wade 2023). Le recteur Robichaud se montre très favorable à la requête et propose lui-même, en novembre 1990, un rapport intitulé *Une solution de compromis pour le nom de l'Université de Moncton* au Conseil des gouverneurs (Vachon 2023: 146). Son compromis était le suivant :

- A) L'Université conserve son nom actuel mais le qualifie, pour y intégrer une caractéristique fondamentale;
- B) Le Conseil des gouverneurs du mois de mai 1991 vote une simple résolution à l'effet que « l'Université de Moncton est aussi connue sous le nom de l'Université Acadienne du Nouveau-Brunswick »;
- C) La résolution précise que cet énoncé sera ajouté à la Charte quand celle-ci sera modifiée. (Vachon 2023: 145)

Le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton refusa à l'unanimité ce compromis.

La réponse la plus cinglante du camp qui était contre le changement fût celle organisée sous le leadership du président de l'Association des anciens de l'Université de Moncton, Achille Maillet. Son groupe d'opposants mit sur pied une coalition de maires du sud-est, dont Bill Malenfant, maire de Dieppe et Léopold Belliveau, maire de Moncton (le premier Acadien à devenir maire de cette ville), d'anciens recteurs de l'Université (Adélard Savoie, Jean Cadieux, Louis-Philippe Blanchard), du président d'Assomption Vie, Michel Bastarache, et de plusieurs autres membres de l'élite acadienne du Sud-Est qui étouffèrent l'initiative. L'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, le sénateur Louis-J. Robichaud, qui s'opposait au changement de nom, envoya une lettre à Antonine Maillet, Chancelier, afin de la convaincre de se rallier au camp du maintien du nom Université de Moncton. (Vachon 2023: 47-48). Antonine Maillet maintint son ouverture à un nouveau nom.

En 2000, la Fédération des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton relança le débat du changement de nom. Elle commanda un rapport à Lizon Chiasson-Foulem, à l'époque étudiante en droit, qui l'intitula *Le nom de l'Université de Moncton: faut-il corriger la situation?* Selon l'historienne Carolynn McNally :

À plusieurs reprises, la fédération étudiante tente de faire changer le nom de l'Université afin que celle-ci représente mieux la situation des Acadiens. Un des essais les plus célèbres est celui de 2001, où 44 % de la population étudiante du campus de Moncton participe au référendum organisé par la FÉÉCUM. De ceux-ci, 83 % votent contre le changement de nom. La FÉÉCUM avait proposé quatre autres possibilités : l'Université de l'Acadie, l'Université Pascal-Poirier, l'Université Champlain et l'Université Notre-Dame. (McNally 2010: 90)

Une fois de plus, le statu quo l'emporta, tout comme en 2005 au moment du décès de Louis J Robichaud alors qu'un éphémère mouvement d'opinion avait souhaité que l'Université profite du moment afin d'honorer l'un des deux fondateurs de l'Université, l'autre étant le recteur fondateur, le père Clément Cormier.

Somme toute, jusqu'à maintenant, la réponse donnée par la direction de l'Université de Moncton aux associations et aux personnes souhaitant que l'institution change de nom est demeurée la même : le Conseil des gouverneurs de l'Université a toujours opté pour le maintien du nom de l'Université de Moncton.



CONTEXTE ACTUEL

Revendications contemporaines : une analyse médiatique

Une analyse des publications médiatiques sur le changement potentiel de nom de l'Université de Moncton (et dont une liste exhaustive se trouve à l'Annexe 2) fait état de trois types de publications : des articles neutres (typiquement des articles d'actualité), des articles en faveur du changement et des articles contre le changement. Sur un total de 172 articles publiés en date du 25 octobre 2023 sur la plateforme Eureka, 80 (soit 46,5%) l'ont été à des fins d'information et rapportent la nouvelle de façon objective. Bien que la grande majorité de ces articles ait été publiée par des sources domiciliées au Nouveau-Brunswick, 18 (ou 22,5%) d'entre eux ont été publiés par des sources hors-province. Cela démontre un certain intérêt en provenance de l'extérieur pour la question, principalement dans les cercles francophones, au Québec, en Ontario, et à l'Île-du-Prince-Édouard. Au Nouveau-Brunswick, les reportages ont surtout été réalisés par l'Acadie Nouvelle, le Moniteur Acadien et Radio-Canada Acadie. Les articles publiés par ces derniers suivent l'évolution de la question depuis la publication de la proposition de Jean-Marie Nadeau (2023) et le dépôt de la pétition du Comité citoyen.

Sur les 92 textes prenant position sur le potentiel changement de nom, la majorité d'entre eux (66%, ou 61 textes) est en faveur du changement. Ces articles ont été relativement répartis entre l'Acadie Nouvelle et le Moniteur Acadien. Parmi les articles contre le changement de nom (34%, ou 31 articles), seulement trois ont été publiés par le Moniteur Acadien. Cela s'explique probablement par le fait que cette publication a adopté une position favorable au changement de nom: «Notre chroniqueur Jean-Marie Nadeau a tapé dans le mille en faisant resurgir la question du nom de l'Université de Moncton. Il va de soi que le Moniteur Acadien approuve et soutient sa démarche» (Dauphin 2023). De la totalité des articles publiés en faveur du changement, 10 articles ont été publiés par des membres du Comité citoyen, dont 6 de ceux-ci par Jean-Marie Nadeau lui-même. En contrepartie, au moment de la publication de leur lettre d'opinion, seulement une personne ayant contribué au débat était étudiante à l'Université de Moncton (Landry 2023).

En ce qui concerne les arguments courants en faveur du changement de nom, le plus évident est celui qui a motivé le débat dès le départ : le lien entre le nom actuel, le Lieutenant Général Robert Monckton, et son rôle dans la déportation des Acadiens en 1755. L'utilisation continue de ce nom est, pour plusieurs, une célébration ou même une glorification de ses actions envers la communauté acadienne. Plusieurs articles soulignent le fait que l'armée britannique et la campagne guidée par Monckton avaient l'intention explicite d'éliminer les Acadiens de la région. Les partisans du changement de nom voient dans le nom actuel de l'institution une certaine ironie, pour une université qui se présente publiquement comme l'université du peuple acadien. Ce nom est un symbole qui, pour eux, démontre que les actions de Monckton marquent à jamais la nation. Ces lettres établissent également un lien entre les contributions de Monckton au colonialisme, et l'adoption du nom par l'Université de Moncton s'inscrirait dans la continuité des atrocités commises par les forces coloniales à l'égard des communautés autochtones du Canada.

De nombreux contributeurs à la question discutent également des origines du nom de l'Université de Moncton, disant que le Père Clément Cormier hésitait à se conformer à l'idée de Louis J. Robichaud de donner à l'Université le nom de la ville. Finalement, la décision aurait été prise, partiellement pour apaiser une partie de la population anglophone qui résistait à la création de l'institution. Les partisans soulignent également que ce débat est récurrent depuis la fondation de l'Université. Un autre argument fréquent est que le nom a peut-être reflété, à l'origine, la réalité de l'Université lorsqu'elle n'avait qu'un seul campus, mais qu'aujourd'hui, l'utilisation du nom de la ville de Moncton ne représente plus une institution-réseau de trois campus, dans trois villes différentes. Certains soutiennent que l'inclusion d'un nom de ville était une erreur dès le départ, car l'Université devrait représenter l'Acadie en tant que nation.

Parmi les arguments contre le changement de nom, la plupart suggèrent que l'Université ne porte pas du tout le nom du Lieutenant Général Monckton, mais plutôt celui de la ville. Ils soutiennent que la ville de Moncton devrait être célébrée pour son caractère bilingue et son assise économique solide. Il y a également une discussion récurrente sur le fait que même si un changement de nom peut apaiser les critiques, il ne ferait rien pour changer l'histoire. Certains soutiennent que le changement de nom serait un manque de respect pour l'héritage des fondateurs de l'Université, et d'autres que le nom actuel utilisé pour une université francophone sert également une sorte de revanche envers les actions de Monckton. On estime même que les gens exagèrent largement le rôle du Lieutenant Général, qui suivait davantage les ordres qu'il ne dirigeait une armée. Les principales préoccupations concernant le changement de nom sont d'ordre logistique et/ou financier : ce serait un processus trop coûteux et trop compliqué. La majorité des dissidents s'accordent à dire que l'Université devrait se concentrer sur des questions plus urgentes pour la communauté étudiante.

L'analyse de ces articles montre un certain niveau de tension entre les deux côtés du débat. Les personnes qui s'opposent au changement de nom ont tendance à utiliser le terme de « majorité silencieuse », invoquant le fait qu'elles semblent constituer un groupe plus restreint parce que les personnes en faveur du changement de nom sont beaucoup plus vocales. Le contre-argument est que la principale pétition en faveur du changement de nom a compté plus d'un millier de signataires, tandis que la contre-pétition, bien que limitée à des Acadiens influents¹, n'en a compté que dix. Les personnes opposées au changement de nom citent également un certain niveau d'hostilité de la part de l'autre camp (Cormier 2023; Landry 2023; Doucet 2023), ce qui pourrait expliquer leur minorité dans les publications médiatiques.

Ce survol médiatique présente quelques éléments utiles pour la suite du rapport. En premier lieu, rares sont les sujets qui suscitent un aussi grand nombre de publications dans un aussi court laps de temps dans nos médias. Il est clair que l'Université de Moncton et son avenir importent énormément à la communauté acadienne et francophone. En deuxième lieu, la divergence d'opinions et les différents arguments avancés nous permettent de constater qu'un consensus ne s'est pas formé sur la question. Enfin, un seul étudiant provenant du campus de Moncton s'est prononcé sur la question; aucun étudiant de Shippagan ou d'Edmundston, et aucune association étudiante sur les trois campus, n'a pris parole sur le dossier jusqu'à présent. Il est étonnant que si peu d'individus parmi les premiers concernés par la question n'aient pris part au débat. Ce manque d'information sur leur point de vue pose un sérieux problème pour toute tentative de poser un diagnostic sur l'impact, positif ou négatif, que pourrait avoir un éventuel changement de nom. Nous reviendrons sur cet enjeu plus loin.

1 Il s'agit ici d'une lettre signée par Michel Bastarache, Euclide Chiasson, Léandre Desjardins, Michel Desjardins, Claudette Lajoie, Aldéa Landry, Annette Landry-Roy, Sylvestre McLaughlin, Lorio Roy, et Donald J. Savoie, publiée dans l'Acadie Nouvelle le 3 avril 2023.

La politique de toponymie de l'Université de Moncton

En 2001, l'UMoncton se dotait d'une « Politique pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités » (révisée en 2016; la version la plus récente se trouve à l'Annexe 3). Cette politique distingue différentes raisons pour lesquelles le nom d'un individu serait octroyé – soit pour sa contribution exceptionnelle à l'institution ou à la société, ou à la suite d'un don substantiel.

Ce document stipule toutefois également qu'un changement de nom, ou le retrait d'un nom, peut être étudié par le Conseil des gouverneurs, selon les facteurs suivants :

- a) la tradition, le patrimoine, les ententes antérieures, les engagements existants, l'objectif d'utilisation de l'installation et la pérennité de l'entité;
- b) les coûts associés au changement;
- c) les implications légales et sociales découlant d'un changement de nom;
- d) l'évaluation de l'impact sur la reconnaissance déjà attribuée;
- e) le meilleur intérêt de l'Université de Moncton. (Université de Moncton 2016 : 6)

Bien que cette politique ne porte pas expressément, bien évidemment, sur le nom de l'institution, elle constitue un point de départ pour la considération de cet enjeu. Alors que la prochaine section du rapport fera état de la réponse d'institutions à des défis de nomenclature similaires à celui rencontré par l'UMoncton, nous mettrons en lumière certaines meilleures pratiques adoptées ailleurs et qui pourraient fournir matière à réflexion afin de mettre à jour la politique existante.



DÉNOMINATIONS INSTITUTIONNELLES : PRINCIPES, PROCESSUS, ET MEILLEURES PRATIQUES

L'Université de Moncton est loin d'être la première institution postsecondaire à remettre en question son nom ou le legs historique d'un personnage dont le nom apparaît sur son campus. C'est un processus auquel plusieurs collèges et universités se sont assujettis, de tout temps et pour diverses raisons².

Changer de nom pour des raisons commerciales

L'une des raisons principales pour lesquelles les institutions postsecondaires décident de modifier leur nom est pour la valeur commerciale ou le marketing institutionnel – soit pour clarifier aux yeux du public l'individualité ou la raison d'être de l'institution, ou pour refléter le fait que sa mission a changé avec le temps. Plusieurs exemples canadiens ont suivi cette logique, en particulier depuis les années 1960 avec la laïcisation des systèmes d'éducation provinciaux. Nous en détaillerons quelques-uns ci-dessous.

Au Canada

Wilfrid Laurier University

Le Evangelical Lutheran Theological Seminary of Eastern Canada, fondé à Waterloo en 1910, était à l'origine un séminaire de confession luthérienne. Son mandat a peu à peu été étendu à une éducation postsecondaire offrant des diplômes d'arts libéraux à partir des années 1920 et, dans les années 1960, l'institution s'est renommée Waterloo Lutheran University. En 1973, en partie afin de distinguer le collège luthérien et la programmation universitaire laïque, et en partie pour répondre aux demandes de la province de l'Ontario, qui avait signalé qu'elle ne financerait désormais que les institutions postsecondaires non-confessionnelles, l'institution s'est scindée en deux entités. Le Waterloo Lutheran Seminary continua d'offrir la formation théologique, et Wilfrid Laurier University vit le jour, gardant ainsi le même acronyme et les mêmes couleurs (le marron et l'or) que sa prédécesseuse (The Waterloo Record 2011).

Western University

Fondée en 1878 avec la dénomination Western University of London Ontario, puis renommée en 1923 la University of Western Ontario, cette institution a à nouveau raccourci son nom en 2012 à Western University. Le changement de nom (dans le «branding» seulement; la charte institutionnelle demeure à l'ancien nom; ce dernier apparaît d'ailleurs toujours sur les diplômes) et de logo aurait été effectué afin de mieux représenter les ambitions internationales de l'institution et se débarrasser de l'aspect trop régional de son ancien titre, selon le recteur de l'époque (The Globe and Mail 2012).

Concordia University

Concordia University, fondée à Montréal en 1974, est le résultat d'une fusion entre deux institutions: le Loyola College (fondé par les Jésuites en 1868) et la Sir George Williams University (fondée par le YMCA de Montréal en 1926). C'est à la suite du dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (communément appelée Commission Parent) en 1968, qui avait entre autres émis la recommandation de laïciser le système d'éducation provinciale, que les pourparlers visant une fusion des deux institutions furent entamés. Après maintes difficultés administratives, la fusion fut achevée six ans plus tard, la nouvelle institution s'inspirant pour sa dénomination de la devise de la Ville de Montréal, «*Concordia Salus*» (Concordia University s.d.: «Merger of Loyola College and Sir George Williams University»).

² L'analyse des différentes institutions ayant effectué un changement toponymique présentée dans les pages qui suivent ne prétend pas à l'exhaustivité. Des limites de temps, de ressources, et de connaissances linguistiques font en sorte que d'autres cas n'ont pas été répertoriés. Nous croyons néanmoins que ces limites ne réduisent pas la pertinence des conclusions auxquelles nous en arrivons en matière de meilleures pratiques, en particulier en contexte canadien et nord-américain.

University of Prince Edward Island

L'un des premiers lieutenants-gouverneurs de la colonie de l'Île-du-Prince-Édouard, Edmund Fanning, a fait le don en 1804 d'une parcelle de terrain en vue de la création d'un collège. C'est là qu'ouvrit ses portes, en 1836, la Central Academy. En 1860, l'institution fut renommée Prince of Wales College à la suite de la visite de l'illustre personnage à l'île. En 1965, la province lui octroya le statut d'université.

En parallèle, le diocèse catholique de la colonie avait créé en 1831 le St Andrew's College, qui offrait une éducation laïque ainsi que la formation aux séminaristes. En 1855, celui-ci fut remplacé par la Saint Dunstan's University, qui se trouvait à l'emplacement où l'on retrouve aujourd'hui UPEI. La province octroya une charte à cette institution en 1917, mais c'est seulement en 1941 que ses premiers bacheliers ont été diplômés.

En 1969, le gouvernement provincial a adopté une loi rationalisant l'éducation postsecondaire, créant une seule université pour l'île. UPEI a accueilli ses premiers étudiants cette même année (University of Prince Edward Island s.d.: «History»).

Crandall University

«L'autre» université à Moncton, Crandall University, a changé son nom en 2009. Autrefois dénommée Atlantic Baptist University, l'administration avait, à cette époque, décidé de changer son nom afin d'en découdre avec l'idée que l'institution se résumait à un séminaire baptiste et ainsi élargir sa capacité de recrutement à titre d'université d'arts libéraux. Le nouveau nom de l'institution est toutefois connoté religieusement, le Révérend Joseph Crandall étant l'un des pionniers de l'Église baptiste au Nouveau-Brunswick (CBC 2009).

À l'international

Un survol du phénomène d'institutions postsecondaires changeant de nom à l'extérieur du Canada révèle des logiques souvent portées par la compétitivité auprès de différentes clientèles internationales.

Les universités parisiennes

La Ville de Paris héberge à elle seule plus d'une dizaine d'universités (la plus vieille ayant été créée à l'aube du dernier millénaire). Celles-ci ont passé d'une toponymie similaire durant les années 1960 et 1970 (« Université de Paris + chiffre romain ») à des noms plus disparates aujourd'hui, accompagnant leur titre d'un nom prestigieux (par exemple, « Sorbonne » pour Paris I) ou du nom d'un personnage célèbre du monde intellectuel français (par exemple, « Paris V-Descartes »). Selon Barats (2011: 70), ces modifications toponymiques sont autant de tentatives de « construire une légitimité académique » propre à chacune de ces institutions, et ainsi de renforcer leur notoriété et leur compétitivité (*ibid.*: 72).

Les universités américaines

Aux États-Unis, nous avons vu un nombre grandissant d'institutions passer de l'épithète «College» à celle de «University». Ce phénomène, très présent depuis le tournant du siècle (à peu près le quart des collèges auraient troqué ce nom pour « university » durant cette période), signalerait une volonté de mettre davantage l'accent sur les études supérieures et de rehausser la valeur de leurs diplômes de quatre ans. Cette stratégie aurait d'ailleurs été payante, permettant à ces institutions de recruter un plus grand nombre de nouveaux étudiants qu'auparavant (Acton 2022).

Les universités chinoises

Plusieurs centaines d'institutions chinoises ont changé de nom depuis les deux dernières décennies, et ce, pour différentes raisons et avec différents impacts sur leur capacité de recrutement et leur financement. Seul le changement de nom d'un collège vers le patronyme « université » ou l'inclusion d'une région géographique importante dans le nom de l'institution aurait eu une influence positive statistiquement significative sur les scores d'admission de ces institutions (Shi, Liu, et Kang 2020: 12).

En somme, nous pouvons constater des exemples ci-dessus qu'il n'est pas rare que des modifications à la dénomination d'institutions postsecondaires soient effectuées pour des raisons de logique marchande, soit pour bénéficier du financement gouvernemental, pour augmenter l'attractivité ou la valeur (réelle ou perçue) d'une institution et de son diplôme, ou pour refléter le fait que la mission de l'institution a évolué avec le temps. Bien qu'instructifs, ces exemples sont d'une utilité limitée pour les fins du présent rapport, car découlant d'une justification différente que le cas qui nous préoccupe.

Changer de nom pour des raisons historiques

D'autres institutions ont plutôt vu leur propre nom, la toponymie de certains pavillons, de programmes ou de chaires, ou encore la présence de statues, remis en question à cause de l'héritage, parfois douteux, parfois tragique, des personnages en question qui sont honorés.

Les universités américaines

De nombreuses universités américaines ont eu des discussions approfondies au sujet des personnages qui sont honorés sur leurs campus dans la dernière décennie. En 2010, un membre du corps professoral de la University of Texas a découvert par l'entremise de ses recherches que l'une des résidences, Simkins Hall, avait été nommée en l'honneur d'un membre actif du Klu Klux Klan – et ce, quelques semaines seulement après la décision de la Cour suprême des États-Unis abolissant la ségrégation scolaire, *Brown v. Board of Education* [1954]. L'institution a prestement renommé l'édifice (Yale Committee to Establish Principles on Renaming 2016: 8-9). Dans la foulée de cet incident, plusieurs autres universités où le nom de «klansmen» était honoré d'une façon ou d'une autre, y sont allées de leurs propres modifications toponymiques, dont Duke University et la University of North Carolina (Alonso, 2022). D'autres institutions, dont Yale, ont remis en question la place de personnages ayant participé activement à l'esclavagisme et/ou à l'élimination de peuples autochtones sur leur campus (en l'occurrence, l'ancien étudiant à Yale plus tard devenu vice-président des États-Unis, John C. Calhoun) (*ibid.*: 10).

La déferlante des manifestations «Black Lives Matter» depuis 2020 a donné un nouveau souffle aux demandes visant à effacer, ou à tout le moins à remettre en question, l'héritage esclavagiste et suprémaciste blanc présent sur de nombreux campus, en particulier (mais pas uniquement) dans les anciens États confédérés. Les nombreuses demandes visant le changement du nom d'un campus, d'un édifice, d'une chaire ou d'un programme de bourse, ou le déboulonnement d'une statue, depuis ces manifestations, ont suscité moult débats. On constate que certains arguments font écho au débat existant autour du nom de l'Université de Moncton:

Dans presque tous les cas de suppression d'une nomination, certains membres de la communauté universitaire soutiennent que le fait de conserver le nom d'un esclavagiste historique ou d'un suprémaciste blanc sur un bâtiment équivaut à l'approbation de ces actions et croyances par l'institution. Les étudiants de couleur peuvent se sentir particulièrement malvenus, voire en danger [...].

D'autres pensent que supprimer ces noms revient à effacer les rôles importants que ces personnes ont pu jouer dans l'histoire de la région ou de l'université. Les personnes ayant des liens de longue date – notamment les anciens élèves, les administrateurs, les donateurs et les employés de longue date – peuvent s'opposer au changement d'identité d'une institution qu'ils connaissent et qu'ils aiment. (Alonso 2022; notre traduction)

Afin d'établir un processus jugé juste, exhaustif, et transparent envers la communauté universitaire, pour traiter de telles demandes lors de leur réception aujourd'hui et à l'avenir, plusieurs universités américaines se sont dotées de nouvelles politiques, ou ont mis à jour leurs politiques de toponymie existantes³. Il est utile d'examiner dans leur ensemble ces nouvelles politiques pour déterminer les meilleures pratiques établies.

Ces politiques distinguent souvent deux aspects clés du processus de prise en considération d'une demande de changement de nom : les principes directeurs qui doivent guider l'étude de la demande d'une part, et la procédure d'examen de la demande d'autre part. Nous explorerons chacun de ces aspects.

Étude des demandes de changement de nom

Les principes directeurs

Les principes qui guident l'étude des demandes de modification toponymique peuvent différer d'une institution à l'autre, mais sont similaires en ce qu'ils relèvent bien souvent de l'adéquation entre les valeurs, la mission, et la réputation de l'institution en question, et le legs ou les actions de l'individu dont on demande d'effacer le nom. Dans tous les cas, le legs ou la contribution de l'individu à l'institution en question est souligné comme devant faire l'objet d'une considération importante.

Ces politiques commencent à peu près toutes avec une stipulation comme quoi la modification ou l'abolition d'un nom déjà octroyé doit être une mesure prise dans des circonstances exceptionnelles, soulignant que cette mesure draconienne ne devrait s'appliquer qu'en cas de force majeure. On note d'une part l'importance d'honorer les traditions institutionnelles, même si la valeur de celles-ci n'est pas immédiatement apparente à la génération actuelle, et d'autre part l'importance de ne pas instrumentaliser la tradition afin de justifier l'inertie lorsqu'une controverse éclate au sujet d'un individu honoré par la toponymie institutionnelle.

La majorité de ces politiques mentionnent aussi l'importance de déterminer le « legs principal » (principal legacy) de l'individu à l'étude, et de s'assurer qu'il y a consensus académique sur la question. Par legs principal, on reconnaît qu'une vie contient une multitude de décisions et d'actions, dont certaines marqueront la postérité plus que d'autres. En d'autres mots, on cherchera à examiner la centralité des actions jugées dommageables de l'individu en question dans le cadre de sa vie, ainsi que l'impact à long terme de ces actions. Lorsque le comportement est considéré comme étant inextricablement lié au legs public de l'individu, l'argument a beaucoup plus de force que si ce comportement ne représente pas l'une des raisons principales pour lesquelles il est connu aujourd'hui.

³ Nous n'avons pas fait une recension systématique de toutes les politiques des universités américaines par manque de temps et de ressources. Néanmoins, la grande similarité parmi celles que nous avons étudiées (nommément les politiques de Duke University, Johns Hopkins University, Ohio State University, Princeton University, Stanford University, University of Maryland, University of Minnesota, University of Mississippi, University of North Carolina, University of Richmond, University of Virginia, et Yale University; elles se retrouvent à l'Annexe 4) portent à croire que nous avons atteint un point de saturation en ce qui a trait au repérage de meilleures pratiques.

Plusieurs politiques mentionnent également l'importance de considérer non seulement la signification de l'individu aujourd'hui, mais de replacer l'individu dans le contexte historique qui lui est propre, ce afin de comprendre son importance pour son époque. Par exemple, on se demandera si le comportement jugé offensant aujourd'hui était considéré monnaie courante au moment où l'individu était encore en vie, ou s'il était déjà à l'époque contestable et contesté. Le rapport du comité de la Yale University explique le mieux, à notre avis, l'importance de considérer ce critère :

L'évaluation du legs d'un individu selon les normes de son époque et de son lieu d'origine permet de bien mesurer son héritage aujourd'hui. Une telle évaluation n'engage pas l'université dans une vision relativiste de l'histoire et de l'éthique. Une raison importante de s'intéresser aux normes de l'époque et du lieu de l'individu est que cette posture nous permet de reconnaître la faillibilité morale de ceux qui tentent d'évaluer le passé. S'intéresser aux normes de l'époque permet également de distinguer les individus qui ont activement promu une pratique moralement odieuse, ou qui ont consacré une grande partie de leur vie à défendre cette pratique, d'une part, de ceux dont la relation avec une telle pratique n'a rien d'exceptionnel, d'autre part.

Un examen des normes de l'époque et du lieu d'origine d'un individu fait donc plus que nous confronter aux limites de nos propres capacités. Il nous aide à voir les gens comme étant ancrés dans des époques et des lieux particuliers - et à identifier ceux dont l'héritage est considéré à juste titre comme singulièrement et distinctement indigne d'être honoré. (Yale Committee to Establish Principles on Renaming 2016 : 20; notre traduction)

Enfin, certaines politiques font aussi mention de l'obligation pour les institutions de ne pas contribuer à l'effacement ou à la distorsion du passé par leurs actions. Une décision de renommer un édifice ou de retirer des artéfacts problématiques (des sculptures ou des vitraux, par exemple) devrait, selon certaines universités, engager une contrepartie de préservation mémorielle qui permettra une réflexion plus approfondie et une opportunité d'apprentissage sur l'enjeu dont il est question – une exposition muséale, par exemple.

La procédure institutionnelle

Les demandes d'études de cas peuvent parfois être reçues directement par le rectorat, mais plusieurs institutions ont choisi de créer un comité afin de recevoir les demandes, qui peuvent leur être soumises soit par l'entremise d'un formulaire, soit par l'entremise de la haute administration. Dans certains cas, le rectorat de l'institution a droit de veto sur les demandes, en faisant une révision préalable avant que celles-ci ne soient acheminées au comité pour une étude plus approfondie.

Les informations qui sont généralement demandées dans les politiques consultées sont les suivantes :

- Une présentation des comportements ou des agissements que l'on reproche à la personne ainsi que de la façon dont ceux-ci vont à l'encontre des principes, des valeurs et de la mission de l'institution;
- Une présentation des sources de cette information (en termes de qualité et de quantité des sources rapportant les faits);
- Une présentation de la nature et de l'étendue du dommage causé par l'utilisation continue du nom de l'individu en question à la communauté universitaire;
- Une explication de la façon dont le retrait du nom ou de l'item problématique redresserait la situation.

La composition de ces comités d'étude des demandes varie d'une institution à une autre, mais on y retrouve généralement les membres suivants :

- Un ou plusieurs membres de la haute administration (rectorat et/ou vice-rectorats);
- Des membres du Conseil d'administration ou son équivalent;
- Des membres du corps professoral (provenant de différentes unités);
- Des membres du corps étudiant (provenant de différentes unités; de différents stades d'études);
- Des employés;
- Des membres de l'alumni et/ou de la communauté de proximité.

Des stipulations ont parfois été émises pour qu'une certaine proportion de femmes et/ou de membres de communautés racialisées, ainsi que des employés détenant une expertise particulière comme la direction des affaires juridiques, la direction des communications, la direction du bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), ou l'archiviste en chef de l'institution, prennent part aux travaux du comité.

Ces comités ont la charge d'étudier les demandes et d'en déterminer la pertinence à partir des grands principes sélectionnés par l'institution et qui servent de cadre d'analyse. Les politiques stipulent régulièrement que le comité doit non seulement étudier les faits historiques entourant le personnage, mais aussi considérer la relation du personnage avec l'institution, afin d'évaluer de façon rigoureuse et objective la demande et de formuler une recommandation. À de nombreuses reprises, les politiques soulignent l'importance de tenir des audiences ouvertes où les membres de l'ensemble de la communauté universitaire peuvent participer au processus dans un cadre respectueux de la diversité des perspectives. En somme, toutes les procédures établies afin de considérer les demandes que nous avons étudiées s'engagent à allier l'expertise du milieu académique – en particulier de la discipline historique, pour des raisons évidentes – et le point de vue de la communauté.

Le rapport final du comité peut être adressé soit au rectorat, soit au Conseil d'administration ou son équivalent institutionnel, qui peut choisir d'accepter ou de rejeter les recommandations du comité.

Les recommandations

Quant aux recommandations que le comité peut émettre à la suite de cet examen, certaines institutions demandent aux membres du comité de trancher à savoir si la demande est accueillie ou rejetée, en l'occurrence si le nom ou l'item problématique demeure en place ou s'il doit être retiré. D'autres institutions permettent toutefois au comité d'explorer une troisième option : la recontextualisation du personnage et de son legs. Cette option pourrait permettre d'atténuer le dommage ou le préjudice causé par le nom de l'individu en reconnaissant publiquement le comportement ou les actions de l'individu, tout en préservant les aspects historiques de sa présence dans la toponymie et/ou le patrimoine bâti du campus. C'est d'ailleurs la voie qu'a choisie la University of Mississippi afin de prendre acte de l'héritage de l'esclavagisme sur son campus; nous reviendrons sur cet exemple plus loin.

La mise en œuvre des recommandations comprend également régulièrement une révision de la décision par les conseillers juridiques de l'institution afin de déterminer les risques possibles (litige pour rupture de contrat, poursuite pour diffamation, etc.) pour l'institution découlant de la position adoptée.

Malgré l'adoption de ces nouvelles politiques depuis les dernières années, il arrive que le processus établi ne mène pas à un consensus au sein de la communauté. Citons pour exemple Cabrillo College, situé à Aptos en Californie, qui avait en 2022 adopté une motion visant à se renommer afin de se départir de l'héritage colonial de l'explorateur espagnol Juan Rodriguez Cabrillo, connu pour ses faits d'armes d'une grande violence envers les peuples autochtones au XVI^e siècle (Weissman 2023). L'institution a tout récemment décidé de reporter le processus de changement de nom jusqu'en 2028, citant comme raisons l'émergence de points de vue divergents sur le sujet parmi la communauté (et l'importance de mieux éduquer la communauté en réponse à ces critiques), ainsi que la nécessité de lever des fonds pour payer les frais découlant de cette modification toponymique (Jaso 2023).

En somme, l'expérience de ces universités américaines ayant dû prendre acte de certains aspects de leur héritage depuis les deux dernières décennies, ainsi que les nouvelles politiques qui ont émergé de ces réflexions, démontrent une convergence notable dans les grands principes et les procédures adoptés afin d'encadrer de futures demandes. Toutefois, ces politiques, qui ont été pensées pour guider le changement ou la recontextualisation du nom d'un édifice, d'une chaire, ou d'une bourse par exemple, sont d'une utilité plus limitée lorsque c'est le nom de l'institution en tant que tel qui est au cœur des revendications – un phénomène beaucoup plus rare. C'est pourtant à cette situation qu'a été confrontée Dixie State University (depuis renommée Utah Tech University) au début de la décennie 2020. Il vaut la peine ici de s'attarder au processus qui a été mis en œuvre par cette institution.

Étude de cas : Utah Tech University

La Dixie State University (DSU) est une institution postsecondaire de près de 12 000 étudiants qui a ouvert ses portes à St. George, au Utah, en 1911 sous le nom St. George Stake Academy. Malgré ses nombreux changements de nom au gré des années, la terminologie « Dixie » a fait partie de son patronyme à partir de 1918, lorsque l'institution s'est renommée Dixie Normal College (Utah Tech University (s.d.) « Our History »).

Selon les membres de la communauté de proximité de l'institution, le terme « Dixie » a été utilisé depuis longtemps en référence au sud de l'État de l'Utah où se situe la ville de St. George. Cependant, ce terme est désormais fortement connoté dans l'histoire américaine. Aux États-Unis, le terme « Dixie » ou « Dixieland » est généralement utilisé en rapport aux États ayant tenté de faire sécession durant la Guerre civile. Il est donc fortement associé à l'histoire de l'esclavagisme. L'Utah n'a jamais fait partie du Dixieland. Toutefois, comme le rapporte Facer (2021), le nom de l'équipe sportive de DSU jusqu'en 2009, « the Rebels », apportait un facteur supplémentaire de confusion possible entre le nom de l'institution et l'héritage confédéré.

C'est à la suite de demandes répétées de la part de membres du corps étudiant et du corps professoral à partir de 2020, qui jugeaient que le nom Dixie était de plus en plus nuisible à l'institution à cause de sa connotation raciste, que l'administration de DSU a décidé de se pencher sur la question (Utah Tech University 2023).

Étape 1: Étude d'impact

La première étape du processus a été d'embaucher une firme de consultants locale, Cicero Group, afin de sonder la communauté sur la question. Une étude d'impact a été effectuée sur une période de trois mois et a utilisé une méthodologie mixte :

- Un sondage a été administré auprès de plus de 3 000 professeurs, employés, étudiants actuels, étudiants prospectifs, anciens étudiants, habitants de la région, de l'État, et des régions de recrutement principal de l'institution à l'extérieur de l'Utah;
- Huit groupes de discussions ont été organisés pour des membres du corps professoral et des employés, des étudiants actuels, et des groupes mélangeant les deux populations;
- 102 entrevues individuelles ont été conduites auprès d'individus appartenant à 22 parties prenantes identifiées comme étant importantes pour l'Université (membres de la communauté, élus et représentants gouvernementaux, commanditaires et donateurs; organismes affiliés; équipe de recrutement; organismes académiques) (Cicero Higher Education 2020: 4-5)

L'étude avait trois objectifs : comprendre les différentes interprétations de « Dixie » dans le contexte du sud de l'Utah parmi les différents groupes consultés, tester les arguments pour et contre le changement de nom auprès des répondants afin de recenser leurs réactions, et mesurer les impacts possibles d'une modification du nom de l'institution ainsi que du statu quo sur différents éléments dont les dons, le soutien de la communauté, le recrutement, et la réputation de l'institution (*ibid.* : 4).

Cette consultation élargie a mis en lumière une profonde division entre les répondants, en particulier selon la région géographique d'origine et l'ethnicité, à savoir si l'institution devrait ou non se renommer. La population locale était très attachée au terme « Dixie », mais ce dernier était perçu comme problématique pour une proportion grandissante d'individus. C'était en particulier le cas pour ceux et celles qui ne venaient pas de la région adjacente au campus et qui ne connaissaient pas l'utilisation traditionnelle du terme Dixie dans le sud de l'Utah, ainsi que pour les populations racialisées, pour qui ce terme crée un malaise pour des raisons évidentes. Bien qu'une majorité des répondants affirmait voir le nom Dixie de façon positive, une partie non négligeable d'entre eux avait émis des préoccupations quant à l'impact que ce nom pouvait avoir sur la réputation de l'institution et ses capacités de recrutement étudiant et professoral à l'avenir. Par ailleurs, l'étude a révélé que le nom Dixie semait la confusion quant à la localisation géographique de l'institution, plusieurs répondants de l'extérieur de la région croyant qu'elle se situait quelque part dans les anciens États confédérés. Enfin, d'anciens étudiants, et surtout des récents diplômés, avaient signalé avoir plus de difficulté à décrocher un emploi, en particulier à l'extérieur de l'Utah, à cause du nom sur leur diplôme; de même, des membres du corps professoral croyaient que le nom de l'institution réduisait leur capacité à attirer du financement ou des partenariats de recherche. En contrepartie, des donateurs locaux avaient émis la possibilité de réduire ou de retirer leur financement à l'institution si celle-ci décidait de se renommer (*ibid.* : 7).⁴

En somme, même si l'étude d'impact de Cicero avait rapporté qu'une majorité de répondants avait une association positive ou neutre au nom « Dixie », la proportion de répondants y voyant un enjeu non seulement pour les étudiants racisés, mais aussi pour l'avenir de l'institution et sa croissance, était assez grande pour que les dirigeants de l'institution décident de procéder à un changement de nom. La législature de l'Utah a adopté en mars 2021 le House Bill 278, intitulé *Name Change Process for Dixie State University* (Utah State Legislature 2021a), qui créait un comité de 19 personnes en charge de mener le processus de recommandation sur le nom (« Name Recommendation Committee »).

Étape 2 : Étude exploratoire sur les thèmes d'un nouveau nom

Le comité a embauché la firme locale Love Communications pour effectuer une étude exploratoire sur des grands thèmes qui pourraient faciliter les discussions subséquentes avec les parties prenantes principales de l'institution, qui mèneront éventuellement au choix d'un nouveau nom pour l'institution (Love Communications 2021a: 5). Cette étude a pris la forme d'un sondage autour de trois questions :

- Quelles sont les considérations les plus importantes dans la sélection d'un nom?
- Dans quelle mesure les catégories suivantes sont-elles importantes : un nom basé sur la géographie, un nom reposant sur la mission institutionnelle, et un nom significatif d'un point de vue historique?
- Quels sont les points communs entre les noms sélectionnés parmi ces catégories et qui peuvent éclairer la sélection des thèmes? (*ibid.* : 6)

Le sondage était ouvert à la communauté dans son entièreté, mais a particulièrement ciblé le corps étudiant, les anciens, les leaders de la communauté des affaires de l'État, ainsi que des étudiants prospectifs et leurs parents des campagnes de recrutement des quatre dernières années. Un grand total de près de 14 500 individus ont répondu au sondage.

Lorsque l'on a demandé aux répondants d'identifier les facteurs les plus importants pour le succès de l'institution à l'avenir, les deux items qui ont reçu le plus d'appui étaient la réputation académique et l'employabilité post-graduation⁵. Les considérations les plus importantes pour le choix du nouveau nom selon les répondants étaient que le nom soit unique, qu'il soutienne la mission de l'Université, et qu'il soit un nom qui soit sympathique ou apprécié⁶.

4 Une copie intégrale de cette étude d'impact pour DSU, ainsi que des rapports de l'étude exploratoire et des focus groups dont nous parlerons plus loin, sont disponibles à l'Annexe 5.

5 Les autres choix étaient les suivants : l'héritage institutionnel, les études supérieures, l'inclusivité, le recrutement, le recrutement par les employeurs, la différenciation, et les sports.

6 Les autres choix étaient l'attrait visuel, la disponibilité de la marque de commerce et de l'adresse Internet, l'acronyme, et que l'on ne puisse pas octroyer plusieurs sens au nom.

Le sondage a aussi testé l'importance de marqueurs géographiques, de mission institutionnelle, et de signification historique, et a mesuré la popularité d'une série de noms potentiels pour chacun de ces marqueurs. Au final, six grands thèmes ont été retenus à des fins de discussions ultérieures en petits groupes: St. George, Dixie, thème géologique (Red Rock), thème de mission universitaire (Polytechnique), Deseret, et Utah. Il est intéressant de noter que de tous les noms testés durant cette étape, le nom «Dixie State University» demeurait le préféré des répondants (*ibid.*: 32).

Étape 3: Discussions en petits groupes («focus groups»)

À partir des résultats du sondage, la firme Love Communications a procédé à la tenue de 47 discussions en petits groupes, où plus de 300 individus ont participé. Ces groupes ont été organisés sur la base de la représentation d'un large éventail de parties prenantes à l'institution : anciens étudiants, étudiants actuels et prospectifs, membres de la communauté, donateurs, membres du corps professoral, employés, membres du Conseil d'administration, cabinet du recteur, conseillers pédagogiques dans les écoles secondaires de la région, élus de tous les paliers de gouvernement, employés de la Ville de St. George, dirigeants d'entreprises locales et régionales, etc.

Tous les «focus groups» ont vu le même matériel et ont eu la même discussion. Les six thèmes qui sont ressortis des sondages ont été présentés aux groupes, et on a demandé aux participants de discussion des points forts et faibles de chacun d'entre eux. L'ordre dans lequel les thèmes étaient présentés était modifié de temps à autre afin d'assurer que l'ordre de présentation n'avait pas un impact sur les discussions. Les résultats des discussions ont fait ressortir un enthousiasme plus grand pour la terminologie «Utah» ainsi que pour un nom soulignant la mission académique de l'institution que toute autre thématique présentée. La terminologie «St. George» était aussi vue de façon favorable. Le rapport recommande au comité de poursuivre les discussions autour de ces trois thèmes, et potentiellement de penser à un nom qui pourrait combiner plusieurs de ces options (Love Communications 2021b: 71).

Le comité s'est saisi de ces recommandations et a créé la liste de noms potentiels suivants :

- Utah Technological University
- Utah University of Technology & Arts
- Utah University of Technology & Humanities
- Utah Polytechnic University
- Utah Institute of Technology
- Utah University of Technology

Une autre série de douze «focus groups» impliquant environ 150 individus a ensuite été tenue par Love Communications, cette fois-ci afin de présenter et de discuter de ces options de noms potentiels, qui avaient toutes été agencées d'une image de marque et un logo pour l'équipe sportive, pour fins de discussion. Les noms les plus populaires parmi les participants étaient Utah Technological University et Utah Polytechnic University. Des options de surnom et d'acronymes pour chacun des noms furent aussi présentées.

Étape 4 : Sélection finale

Les recommandations finales furent les suivantes : Utah Technological University et Utah Polytechnic State University (Love Communications 2021c: 42).

Suite à ces consultations, c'est le nom Utah Tech University qui a été choisi par le comité et qui a été soumis à la législature de l'Utah. Ce nom a été entériné en novembre 2021 par l'adoption du House Bill 2001 (Utah State Legislature 2021b).

Dans une tentative d'honorer le passé et de calmer les remous provenant d'une partie de la communauté qui était très attachée à l'ancienne dénomination de l'institution, le campus principal de Utah Tech a été au même moment renommé «Dixie Campus» (*ibid.*)

Coûts associés

Les coûts associés à ce processus avaient été originalement estimés à 2,7 millions de dollars (US), mais les informations que nous avons obtenues directement de la part de l'institution se chiffraient plutôt à 3,3 millions de dollars (US), ventilés comme suit:⁷

| Item | Coût (\$US) |
|--|------------------|
| Étude d'impact (Cicero Higher Education) | 100 000 |
| Groupes de discussion (Love Communications) | 50 000 |
| Engagement avec la communauté | 100 000 |
| Création et mise en oeuvre d'une nouvelle image de marque (modifications physiques, nouveau site internet, etc.) | 3 000 000 |
| Événement de dévoilement de la nouvelle image de marque | 50 000 |
| Total | 3 300 000 |

Impact sur le recrutement

L'exercice de changement de nom ne semble pas avoir eu d'impact sur la capacité de recrutement de cette institution. Voici les données d'inscriptions des dernières années (U.S. News, « Utah Tech University Student Life »):

| Année | Nombre d'étudiants / temps plein |
|-----------|----------------------------------|
| 2019-2020 | 11 193 |
| 2020-2021 | 12 043 |
| 2021-2022 | 12 266 |
| 2022-2023 | 12 556 |

La croissance de l'institution ne semble pas donc avoir été affectée par cet exercice.

Impact sur la dotation

Au contraire des craintes qui avaient été exprimées durant l'étude d'impact, le changement de nom n'a pas eu un effet négatif sur la dotation; au contraire, les dons à l'institution (de la part des anciens étudiants et autres) ont augmenté, passant de 2 596 700\$US en 2021 à 3 477 000 en 2022 (l'année où l'institution a changé de nom)⁸. Cette augmentation peut peut-être s'expliquer par la publicité qu'a générée le changement de nom pour l'institution, par le fait que le sentiment d'appartenance à l'institution a été renforcé par le processus de consultation, ou par une campagne de financement de la part de l'institution à la suite du changement de dénomination.

Conclusions et meilleures pratiques

L'exemple de DSU, bien que ne provenant pas du cadre canadien, nous semble particulièrement utile pour fins de comparaison avec le cas de l'Université de Moncton, pour au moins trois raisons. C'est un campus de taille moyenne dans une ville de taille moyenne (St. George comptait tout près de 100 000 habitants en 2021, pour environ 145 000 habitants dans la région métropolitaine de Moncton à même date). C'est aussi une institution généraliste avec un accent particulier sur les études de premier cycle. De plus, il s'agit d'une institution jouissant d'un fort sentiment d'appartenance locale et où la population était profondément divisée par rapport à l'idée de changer le nom de l'institution. Il nous semble donc que le processus utilisé par DSU / Utah Tech cadre bien avec le contexte de l'Université de Moncton et contient des leçons importantes afin de tâter le pouls de la communauté, d'assurer l'adhésion de la communauté à la décision de procéder à cette modification, ainsi qu'au nouveau nom sur lequel l'institution s'est arrêtée.

⁷ Correspondance entre Stéphanie Chouinard et Jyl Hall, directrice des relations publiques à Utah Tech, le 18 juillet 2023.

⁸ Correspondance entre Stéphanie Chouinard et Jyl Hall, le 16 octobre 2023.

Nous retenons comme meilleures pratiques l'étude de marché préliminaire ainsi que le large éventail de parties prenantes consultées dès les débuts du processus afin d'assurer que l'opinion de la communauté à très largement parler était bien cernée par ces travaux. Le fait d'avoir pris le temps de rencontrer des groupes en silos nous semble être une pratique utile afin d'assurer que tous ont non seulement voix au chapitre, mais qu'ils sont dans un environnement où ils se sentiront à l'aise d'émettre leur opinion et de sentir que cette dernière ne pourra pas susciter de représailles. Nous retenons également comme pratique utile l'effort concerté de la part du groupe Cicero pour cerner l'opinion de différents sous-groupes selon leur origine géographique. Voilà une pratique qui sied bien au contexte de Moncton; nous y reviendrons. Enfin, nous soulignons comme bonne pratique de favoriser un processus démontrant qu'il est important pour l'institution d'entendre toutes les opinions sur le nom original de l'institution avant de prendre une décision sur la suite des choses.

Étude de cas: University of Mississippi

La University of Mississippi, pour sa part, a décidé de répondre aux pressions vis-à-vis de l'héritage raciste présent à de nombreux endroits sur son campus de différentes façons.

Processus

Elle a décidé de cesser d'arborer le drapeau de l'État, sur lequel on trouve une miniature du drapeau confédéré au coin supérieur gauche, en 2015 (Swayze 2015). Depuis, au lieu de s'engager dans une entreprise de renommer et de retirer les nombreux noms, plaques, vitraux, etc. associés à l'histoire des États confédérés et de la Guerre civile présents sur le campus, elle a plutôt procédé à une tentative de reconnaître et de recontextualiser cette histoire, par exemple par l'entremise de plaques explicatives.

Ce processus a cependant été houleux. Par exemple, le texte d'une plaque installée en 2016 à la base d'un monument à la mémoire de soldats de l'armée confédérée décédés durant la Guerre civile, où s'étaient ralliés des étudiants opposés à l'admission du premier étudiant Noir à UM en 1962, a été décrié par les membres du Département d'histoire comme étant inapproprié. Selon la lettre qu'ils ont signée, la plaque n'offrait pas toute l'information nécessaire à une compréhension du contexte entourant la présence de ce monument (Harris 2016).

C'est à la suite de cette controverse que le chancelier de l'institution a décidé de créer un comité dont le rôle serait d'identifier les autres sites où une contextualisation du lien entre l'Université et l'histoire de l'esclavagisme et du racisme serait nécessaire. En 2017, le rapport de ce comité proposait l'installation de plaques pour accompagner et contextualiser le nom de quatre édifices sur le campus.

Selon ce comité, une recontextualisation comme celle effectuée près des quatre édifices mentionnés ci-dessus ne devait pas être vue comme une demi-mesure, mais plutôt comme un travail de commémoration et de réflexion tant sur le passé que sur l'avenir :

Si elle est effectuée correctement, et donc avec précaution, la contextualisation est un processus additif, et non pas soustractif. Le passé mérite d'être examiné, même s'il impose le respect. Un tel engagement avec notre passé collectif cherche à clarifier, et non à obscurcir. Mais tout en faisant face au passé avec humilité, la contextualisation appelle à l'honnêteté de la part de tous ceux qui, à l'avenir, développeront leurs propres relations avec l'Université. La contextualisation regarde donc simultanément vers le passé et vers l'avenir, en recherchant un équilibre juste et fidèle entre l'humilité et l'honnêteté. Ceux qui entreprennent un tel travail doivent être conscients d'être des intendants, transmettant une connaissance imparfaite du passé à la compréhension imaginée de l'avenir. (*ibid.*: 4; notre traduction)

De plus, le comité a décidé d'appliquer à la lettre les principes établis par le Committee to Establish Principles on Renaming de Yale University, que nous avons exposé plus haut. Ce processus a mené à la recommandation de renommer deux édifices, Vardaman Hall et Johnson Commons (Chancellor's Advisory Committee on History and Contextualization 2017: 5). James Kimble Vardaman était un ancien gouverneur (1904-1908), et ensuite sénateur (1913-1919), du Mississippi dont la preuve historique démontrait sans l'ombre d'un doute sa contribution exceptionnelle à la haine envers la population afro-américaine de l'État. Il avait, entre autres actes odieux, incité ouvertement le lynchage des Noirs (*ibid.* : 14). Pour ce qui est de Johnson Commons, le comité recommandait d'y ajouter « Sr. » afin de clarifier de quel individu il s'agissait. Alors que Paul B. Johnson Jr. et Sr. ont tous deux été gouverneurs du Mississippi, Johnson Jr. est surtout passé à l'histoire pour son opposition à l'intégration des étudiants noirs à l'UM durant les années 1960 (*ibid.* : 10).

Le comité suggérait également la création d'une visite guidée sur le campus qui inclurait neuf arrêts afin de discuter de différents aspects de l'histoire du campus en lien avec les relations raciales, depuis les Premières nations jusqu'à aujourd'hui.

La mise en œuvre de ces recommandations n'a toutefois pas mis fin aux discussions sur les inégalités raciales à UM. Plusieurs étudiants, notamment de la communauté afro-américaine, se faisaient toujours entendre pour remettre en question l'idée qu'une reconnaissance et une recontextualisation du passé de l'institution étaient suffisantes pour prendre acte du legs raciste de l'institution. Ils prenaient pour exemple le grand nombre d'incidents sérieux à caractère raciste qui avaient encore lieu à UM. Pour certains d'entre eux, l'installation des plaques constituait une bonne première étape, alors que pour d'autres, le nom d'anciens propriétaires d'esclaves aurait dû simplement être retiré des édifices. Plusieurs d'entre eux semblaient toutefois d'accord sur un point : la conversation, ainsi que les actions de l'institution, au regard de l'égalité raciale, ne devaient pas s'arrêter là (Smith-Barrow 2018).

Impact sur le recrutement

Voici les données sur le recrutement des étudiants de premier cycle (University of Mississippi, Office of Institutional Research, Effectiveness, and Planning) :

| Année | Nombre d'étudiants / 1^{er} cycle |
|--------------|--|
| 2015-2016 | 18 084 |
| 2016-2017 | 18 515 |
| 2017-2018 | 18 121 |
| 2018-2019 | 17 418 |
| 2019-2020 | 16 545 |
| 2020-2021 | 15 546 |
| 2021-2022 | 15 485 |
| 2022-2023 | 16 712 |

Nous notons une baisse du nombre d'étudiants de 1^{er} cycle à partir de l'année scolaire 2017-2018, qui est corrélée avec le dépôt du rapport du comité en charge de l'étude présentée plus haut. Cependant, il n'est pas clair que l'enjeu de la dénomination de certains édifices sur le campus soit entièrement à blâmer. Les tendances démographiques de l'État du Mississippi sont également en baisse depuis 2017, selon le Bureau de recensement des États-Unis; alors que l'État avait une population stable d'environ 2,99 millions d'habitants entre 2012 et 2017, il n'en comptait plus que 2,95 millions en 2021 (Data Commons, « Mississippi »). Une réduction du bassin de recrutement primaire de l'institution pourrait donc en partie expliquer cette baisse d'effectifs. L'impact possible de la COVID-19 sur les inscriptions est également un facteur à ne pas négliger à partir de la rentrée 2020 (Thompson 2020).

Conclusion et pratiques à retenir

Le cas de Ole Miss est utile, car il nous rappelle qu'entre le statu quo et la suppression complète d'un nom, il existe des solutions mitoyennes ayant entre autres comme but de favoriser l'apprentissage et la discussion publics sur l'héritage d'une institution. Celles-ci ne constituent toutefois pas une panacée, comme en témoignent les nombreux étudiants pour qui ces solutions donnent plutôt l'impression que l'institution, tentant de sauver la chèvre et le chou, se défile de ses obligations de faire pleinement face à l'enjeu du racisme systémique présent sur son campus.

Les universités canadiennes

Bien que le mouvement Black Lives Matter soit aussi présent au Canada, c'est surtout pour son impact sur les populations autochtones que l'héritage du racisme systémique de ce côté-ci de la frontière a été examiné depuis les dernières années. C'est afin de prendre acte de son héritage colonial et de faire amende honorable que l'Université Ryerson a récemment décidé de procéder à un changement de nom. Nous examinerons à son tour le processus mobilisé par cette institution et qui a mené à sa nouvelle appellation : Toronto Metropolitan University.

Étude de cas : *Toronto Metropolitan University*

Cette institution publique, située au cœur du centre-ville de Toronto, compte près de 50000 étudiants en date d'aujourd'hui. Son histoire commence en 1948, lorsque le Ryerson Institute of Technology a été établi afin de former des ouvriers qualifiés dans des domaines où il y avait une pénurie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cette institution est nommée en l'honneur d'Egerton Ryerson (1803-1882), une figure importante du domaine de l'éducation au Canada-Ouest (qui deviendra l'Ontario). En tant que superintendant de l'éducation, il fut l'instigateur de l'établissement d'un système scolaire primaire et secondaire gratuit dans la province, croyant que la pauvreté ne devrait pas être un obstacle à l'éducation. Il prône toutefois la création d'un système scolaire séparé pour les Autochtones, où l'on pourrait assurer leur conversion au christianisme. Il était d'accord avec les recommandations du rapport de la Commission Bagot (1842-1844), qui suggérait de retirer les enfants autochtones de leur famille pour faciliter leur assimilation.

En 1847, la direction des Affaires indiennes du gouvernement demande à Egerton Ryerson d'écrire un rapport sur les meilleures méthodes pour administrer des pensionnats indiens. Ce rapport fait partie d'un plus grand document intitulé *Statistics Respecting Residential Schools*. Dans ce rapport, Egerton Ryerson recommande que les élèves autochtones continuent à être éduqués dans des pensionnats séparés et basés sur le travail agricole, avec un enseignement religieux en langue anglaise. [...] Autrement dit,] Egerton Ryerson n'a pas inventé l'idée des pensionnats indiens. Mais ses recommandations ont influencé le développement du système dévastateur des pensionnats indiens du Canada. (Semple 2023)

L'institution a changé de nom pour la première fois en 1963, y ajoutant la terminologie « polytechnique » afin de mieux représenter la programmation désormais offerte par l'institution. En 1971, l'institution a commencé à décerner des diplômes universitaires, mais il fallut attendre 1993 avant qu'elle ne devienne officiellement une université. En 2002, Ryerson Polytechnic University a simplifié sa dénomination à Ryerson University.

Au cours des années 2010, les étudiants et le corps professoral de l'institution revendentiquent de plus en plus fortement le retrait du nom Ryerson – notamment dans la foulée du dépôt du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015), qui a participé à faire la lumière sur l'histoire et le legs des pensionnats autochtones auprès de la population canadienne. Les manifestations Black Lives Matter à Toronto en 2020 ont contribué à galvaniser les opinions. Régulièrement, des graffitis apparaissaient sur le campus à l'effet que le nom de Ryerson devrait être remplacé. Le recteur de l'institution a créé en novembre 2020 un groupe de travail, le Mash Koh Wee Kah Pooh Win (Standing Strong) Task Force. Composé de 14 membres de la communauté universitaire et mené par une aînée autochtone, ce groupe avait comme mandat de chercher à « mieux comprendre la vie et le legs d'Egerton Ryerson et le rôle de la commémoration dans notre communauté » (Standing Strong Task Force 2021: 11; notre traduction).

Entretemps, en mai 2021, le Yellowhead Institute, un think-tank autochtone situé à Ryerson, a publié une lettre ouverte demandant aux étudiants, employés, et professeurs de Ryerson de répudier ce nom et de le remplacer dans leurs correspondances par « X University » (Burman 2021). Puis, pendant une nouvelle manifestation à la suite des nouvelles rapportant 215 sépultures non marquées d'enfants autochtones retrouvées à Kamloops en juin 2021, la statue d'Egerton Ryerson a été renversée et sa tête brisée. Le lendemain, l'Université a annoncé qu'elle ne serait ni restaurée, ni remplacée (CBC News 2021).

Étape 1: Le *Standing Strong Task Force*

En août 2021, le Standing Strong Task Force a remis au recteur son rapport final, qui contenait 22 recommandations. Parmi celles-ci, on retrouvait la recommandation que « l'université renomme l'institution dans le cadre d'un processus impliquant les membres de la communauté et les parties prenantes de l'université », que la statue de Ryerson ne soit ni restaurée ni réinstallée, et que la mascotte de l'Université, « Eggy », soit remplacée (Standing Strong Task Force 2021: 18; notre traduction). Les recommandations du groupe de travail ont été acceptées en bloc par le Conseil des gouverneurs.

Il est important de noter ici que ces trois recommandations concernant directement le retrait des références à Egerton Ryerson n'étaient qu'une fraction des actions proposées par le groupe de travail; plusieurs autres mesures étaient mises de l'avant afin de décoloniser et de diversifier l'institution dans le rapport final, comme une révision du curriculum et la mise en œuvre de politiques d'équité. Autrement dit, le processus qui s'est ensuivi afin de renommer Ryerson et de se défaire du legs historique du personnage n'est qu'une étape d'un processus beaucoup plus large, et qui est toujours en cours aujourd'hui. Le rapport final de ce groupe de travail se trouve à l'Annexe 6 pour consultation.

Étape 2: Création du University Renaming Advisory Committee

Pour faire suite aux recommandations concernant le nom de l'institution, le recteur a nommé à l'automne 2021 le University Renaming Advisory Committee (URAC). Ce comité, dont la composition avait été décidée par le recteur, était mené par la vice-rectrice académique, Jennifer Simpson, et la doyenne associée à la programmation étudiante, au développement et à l'équité de la Faculté de droit, Tanya de Mello. Il comprenait 15 autres membres de la communauté de Ryerson incluant des étudiants de premier et deuxième cycles, des membres du Sénat et du Conseil des gouverneurs, des anciens étudiants, des membres de l'administration, un conseiller autochtone, des membres du corps professoral provenant des Arts, des Sciences sociales, et des Sciences, et un ancien recteur (Toronto Metropolitan University, « Next Chapter : Advisory Committee »). Le comité avait été pensé de façon à représenter une diversité de rôles, la diversité de la communauté universitaire (parmi les membres, on retrouvait une majorité de femmes, ainsi que des individus noirs et racisés), ainsi que des individus ayant une expérience à court, moyen, et long terme de l'institution⁹.

Dans la conduite de ses travaux, le comité a aussi bénéficié de l'appui de l'équipe du développement, des services des communications et du marketing de l'Université. Il est aussi allé chercher l'appui externe de la firme The Strategic Counsel pour établir un plan d'engagement de la communauté dans le cadre de l'exercice¹⁰.

Étape 3: Implication de la communauté

La première étape du comité a consisté en un sondage auquel n'importe qui pouvait répondre. Ce sondage demandait aux répondants leur préférence parmi trois catégories de noms possibles : l'emplacement géographique, les valeurs, la vision et la mission de l'institution, et une personne importante. Plus de 30 000 répondants ont pris part à l'exercice.

⁹ Rencontre entre Stéphanie Chouinard et la co-directrice du URAC, Jennifer Simpson, le 20 juillet 2023.

¹⁰ Rencontre entre Stéphanie Chouinard et le vice-recteur à l'administration de TMU, Saeed Zolfaghari, le 30 août 2023.

Les réponses au sondage ont signalé une réticence à choisir de rendre hommage à une nouvelle personnalité; les noms liés au lieu et aux valeurs, à la vision et à la mission étaient préférés. En outre, plus de 2 200 suggestions de noms ont été proposées. (Toronto Metropolitan University, «Next Chapter : Community Engagement»)

Il est intéressant de noter ici qu'au contraire de Dixie State University dont l'étude de cas a été présentée plus haut, Ryerson n'a pas cru bon d'effectuer une étude de marché préalable pour connaître l'opinion de la communauté à savoir si l'institution devrait ou non procéder avec un changement de nom; elle a tout de suite passé à une consultation sur les principes guidant la sélection du nouveau nom. Durant les discussions que nous avons eues avec les responsables de l'institution, on nous a expliqué que l'administration sentait que la communauté était prête à passer à cette étape directement, qu'il y avait déjà l'apparence d'un consensus, en particulier au sein du corps étudiant et professoral, à l'effet que l'institution devrait être renommée et que «c'était la bonne chose à faire»¹¹.

Étape 4 : Création d'une liste courte et sélection finale

À partir de ces réponses, le URAC a développé neuf paramètres pour guider le choix d'une liste courte de noms potentiels. Les noms examinés ne devaient pas nécessairement remplir les neuf critères afin d'être retenus pour la liste courte, mais si un nom suscitait un enjeu particulier à l'égard d'un de ces paramètres, il était enlevé de la liste. Les critères étaient les suivants :

- Le nom est-il congruent avec la vision stratégique de l'institution?
- Le nom se démarquera-t-il de ses compétiteurs?
- Le nom signale-t-il le changement?
- Sera-t-il facile de se souvenir de ce nom?
- Le nom est-il congruent avec le marché de l'éducation supérieure?
- Le nom est-il congruent avec la stratégie internationale de l'institution?
- Le nom est-il intemporel?
- Le nom est-il attrayant?
- Le nom considère-t-il la diversité de la communauté? (Toronto Metropolitan University, "Next Chapter: The Renaming Process"; notre traduction)

Une fois ce processus terminé, le URAC a soumis une liste courte au recteur. Cette liste comprenait une sélection d'images de marque potentielles pour accompagner chaque nom; ce processus de création a été fait en concomitance avec le travail de sélection des noms de la liste courte. Il n'a pas été possible de connaître la longueur de la liste ou les noms exacts qui s'y trouvaient, car le comité n'a pas publicisé cette liste. C'est finalement le recteur qui a fait le choix du nouveau nom parmi cette liste qui lui a été soumise; le nom Toronto Metropolitan University, et la nouvelle image de marque qui l'accompagnait, ont été dévoilés en avril 2022.

Coûts associés

TMU avait mis de côté un budget de 6,5 millions de dollars pour couvrir les dépenses de l'administration centrale dans le cadre de ce processus. Nous avons demandé comment ces fonds ont été ventilés, mais nos demandes d'information à cet effet sont restées sans réponse. Nous savons toutefois que ces fonds n'ont pas encore été dépensés dans leur entièreté, car le processus de remplacement des enseignes sur les installations physiques (il y en a près de 10 000) n'est pas terminé. Par ailleurs, le budget de 6,5 millions ne comprenait pas les frais que devraient encourir les différentes unités administratives (écoles et facultés de l'institution), notamment en termes de matériel promotionnel qu'elles produisent elles-mêmes et qui a dû être remplacé après le changement de nom.

Nous avons appris durant nos discussions avec les administrateurs de TMU que l'un des enjeux les plus difficiles dans le processus de changement de nom, et qui n'avait pas été prévu au départ, concernait les technologies de l'information. Le processus de modification, par exemple, du site internet de l'institution, des adresses courriel, et des logiciels utilisés à l'interne a été beaucoup plus complexe et long que prévu – à point tel qu'il n'est pas encore terminé. Les administrateurs de TMU nous ont fortement conseillé de prévoir des ressources humaines supplémentaires à la DGT pour effectuer cette transition dans l'éventualité d'un changement de nom et de nous assurer que la transition serait effectuée à un moment peu important du calendrier, où les étudiants et les employés pourraient ne pas avoir accès à leur courriel pendant plusieurs jours sans que cela ne cause de problème majeur. TMU avait d'ailleurs décidé de procéder à cette transition durant les vacances du temps des Fêtes¹².

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

Impact sur le recrutement

Il n'est pas clair que le changement de nom de l'institution ait eu un impact sur le recrutement. Voici le nombre d'étudiants de premier cycle inscrits à temps plein depuis les dernières années (Toronto Metropolitan University, « Enrolment and Faculty Counts ») :

| Année | Nombre d'étudiants 1 ^{er} cycle / temps plein |
|-----------|--|
| 2017-2018 | 32 302 |
| 2018-2019 | 33 263 |
| 2019-2020 | 33 752 |
| 2020-2021 | 36 465 |
| 2021-2022 | 36 020 |
| 2022-2023 | 34 906 |

Nous constatons une baisse d'effectifs d'environ 400 étudiants en 2021 (avant le changement de nom) et d'environ 1100 étudiants en 2022 (après le changement de nom). Le début de la baisse d'effectifs n'est donc peut-être pas corrélé au passage vers la dénomination TMU; il n'est pas impossible que d'autres facteurs, comme la pandémie de COVID-19 et/ou la hausse fulgurante du coût des logements à Toronto durant cette période, aient contribué à ce phénomène.

Impact sur la dotation

On nous a rapporté de façon anecdotique que l'institution avait vu une baisse des dons de la part des anciens diplômés après que le nouveau nom ait été dévoilé. Toutefois, nous n'avons pas pu vérifier cette information.

Conclusion et meilleures pratiques

Le cas de TMU a généré beaucoup d'intérêt au Canada durant le processus menant éventuellement à sa nouvelle dénomination. Certains paramètres établis par le URAC afin de choisir le nouveau nom de l'institution pourraient être utiles pour guider une éventuelle réflexion au sein d'une autre institution. Nous saluons également le doigté du recteur dans la composition du URAC, car celui-ci avait clairement pris soin d'identifier des individus qui représentaient tous les segments de la population universitaire de façon à créer un microcosme du campus au sein du comité. Cette stratégie a sans doute donné une légitimité supplémentaire aux travaux du URAC.

Cependant, le processus utilisé par cette institution semble mésadapté au contexte particulier de Moncton. D'une part, le point de départ de la réflexion était très différent de celui de Moncton: comme nous l'avons déjà souligné, un consensus s'était déjà cristallisé parmi la communauté universitaire à l'effet que le nom de Ryerson n'était plus acceptable, en particulier au sein du corps étudiant – consensus qui, comme nous l'avons souligné plus tôt dans la revue médiatique et qui a été confirmé lors de nos entretiens avec l'exécutif de la FÉCUM¹³, ne semble pas exister à l'Université de Moncton pour le moment. D'autre part, ce consensus s'inscrivait dans une logique de décolonisation de l'institution à plus largement parler et comprenait d'autres enjeux, comme la révision du curriculum, qui est toujours en cours. Enfin, la mission de TMU comme institution est très différente de celle de l'Université de Moncton; nous parlons ici d'une université se situant dans la métropole du pays, accueillant environ 10 fois plus d'étudiants, et qui n'a pas une clientèle principale aussi définie que l'UdeM. Ce contexte rend moins adéquat le processus mobilisé à TMU pour le cas qui nous concerne.

Étude de cas: L'Université de Montréal

En juillet 2020, l'administration de l'Université de Montréal a reçu une lettre de la part de sept professeurs de son Département d'histoire demandant que le Pavillon Lionel-Groulx soit renommé. Le chanoine Groulx, selon cette lettre, avait été un partisan de théories antisémites, racistes, et sexistes, et son héritage ne devrait donc pas être célébré. À ce moment-là, l'institution avait une politique concernant les demandes de désignation toponymique, mais cette dernière était muette quant aux demandes de *retrait* d'un nom. Avant de procéder à l'évaluation de la demande, le comité a donc décidé de s'entendre sur certaines balises concernant les principes et la démarche devant guider de telles demandes.

13 Rencontre entre Stéphanie Chouinard et l'exécutif de la FÉCUM, le 14 septembre 2023. Des tentatives de rencontre avec l'AGÉEUMCE et l'AÉUMCS ont également été effectuées, en vain.

L'Énoncé de principes relatif au changement de désignation toponymique (Procédure 10.63; disponible à l'Annexe 7) adopté en juin 2021 reflète cette volonté et énonce qu'«[u]n changement de désignation toponymique peut être considéré lorsqu'il s'avère que le comportement ou l'héritage de l'individu ou de l'organisme commémoré est contraire à la mission, aux valeurs et aux engagements de l'Université ou jette le discrédit sur sa réputation». Les facteurs à considérer dans l'évaluation d'une demande reflètent assez fidèlement les politiques des institutions américaines que nous avons étudiées plus tôt et sont les suivants :

- L'accord avec les valeurs de l'Université
- Les effets de la décision sur l'Université
- Le contexte toponymique à l'Université
- Le contexte historique et biographique
- Le contexte de la désignation originale
- La qualité de la preuve historique
- Les alternatives au changement de désignation toponymique

Le comité chargé d'évaluer les demandes sur la base de ces critères et d'émettre une recommandation au Conseil de l'Université, qui prendra la décision finale (Procédure 10.63.1; également disponible à l'Annexe 7).

Dans le cas de la demande concernant le pavillon Lionel-Groulx, le comité a rencontré les professeurs demandeurs, six autres professeurs d'histoire et le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales située dans ladite bâtisse, et a consulté la preuve historique présentée par les professeurs demandeurs ainsi que d'autres ouvrages scientifiques au sujet du chanoine Groulx. Ils ont effectué un bilan de ces audiences, au terme desquelles ils ont constaté maintes contradictions entre les experts, non sur le fait que Lionel Groulx avait émis des opinions sexistes, racistes, et antisémites (il y avait consensus sur la question), mais plutôt sur *l'importance* que prenaient ces propos dans l'œuvre générale du chanoine. Ils ont relevé, en contrepartie, le fait que Groulx avait eu une importance significative dans l'avancement de la discipline historique au Québec en général, mais aussi à l'Université de Montréal en particulier. Il y a fondé l'institut d'histoire, qui deviendra éventuellement de Département d'histoire en 1962. Il a aussi fondé l'Institut d'histoire de l'Amérique française et fut le premier titulaire d'une chaire d'histoire du Canada à l'Université de Montréal. C'est pour cet apport disciplinaire et institutionnel indéniable que l'Université, selon une majorité de membres du comité, méritait d'avoir un pavillon en son nom, mais celui-ci devrait bénéficier d'une meilleure contextualisation afin de reconnaître les aspects plus problématiques de son œuvre¹⁴. Une plaque a donc été installée devant l'édifice. Le Conseil d'administration de l'Université de Montréal, à la réception de ce rapport, a également souhaité aller plus loin dans le processus et a lancé un concours afin qu'une œuvre d'art représentant la diversité de la communauté universitaire soit commissionnée pour l'entrée de ce pavillon.¹⁵

À l'international

Universität Münster (Allemagne)

L'Université de Münster, une institution fondée en Allemagne en 1771, avait été renommée en 1907 « Westfälische Wilhelms-Universität zu Münster » (se traduisant grossièrement en l'Université westphalienne Wilhelm à Münster), en l'honneur du Kaiser (roi) Wilhelm II qui avait redonné à l'institution ses lettres de noblesse en 1902. Or, le legs de ce monarque est controversé; celui-ci est généralement considéré comme un autocrate au tempérament erratique ayant été l'un des principaux artisans du déclenchement de la Première Guerre mondiale (Mommsen 1990 : 290). Dès 1996, le Sénat de l'Université met en œuvre une commission en charge d'étudier sa dénomination. Cette commission recommande de changer le nom de l'institution, mais aucune résolution officielle n'est adoptée dans ce sens. À partir de 2014, des groupes d'étudiants commencent à faire pression sur l'institution pour que l'Université se débarrasse du nom du roi. En 2018, le Sénat établit un groupe de travail sur la question. En 2020, ce groupe de travail propose d'initier une consultation publique sur la question; leurs travaux se terminent en 2022. En 2023, le Sénat adopte le nouveau nom de l'Université, « Université de Münster » (Universität Münster 2023).

¹⁴ Rencontre entre Stéphanie Chouinard et le secrétaire général de l'Université de Montréal, Alexandre Chabot, le 26 juin 2023.
¹⁵ Ibid.

Berliner Hochschule für Technik (Allemagne)

La Berliner Hochschule für Technik (en français, l'École de la technologie et des sciences appliquées de Berlin) est une institution dont la fondation date de 1823 et qui fût renommée en 2009 la Beuth Hochschule für Technik Berlin, en hommage à Christian Peter Beuth, un homme d'État prussien connu pour sa contribution au développement industriel de la Prusse. Toutefois, dans les années qui ont suivi, des sources historiques ont démontré que Peter Beuth était un antisémite, provoquant un débat sur le nom de l'institution¹⁶. En 2020, l'assemblée académique de l'institution a voté pour supprimer le nom Beuth de sa toponymie.

Un processus pour décider du nouveau nom a été mis en œuvre, par l'entremise d'un groupe de travail qui a reçu les suggestions provenant de tous les groupes officiels sur le campus et des membres de la communauté. Sur 385 suggestions, six ont été retenues et envoyées au Sénat académique pour considération. En 2021, l'assemblée académique de l'institution a entériné le nouveau nom de l'institution (Berliner Hochschule für Technik 2023).

Bayes Business School, City University of London (Royaume-Uni)

L'école de commerce de la City University of London s'est renommée Cass Business School en l'honneur de Sir John Cass en 2001, après un don de £5 millions de livres de la part de la John Cass Foundation. Des dires de l'école, c'est en 2020 que l'institution a été mise au fait des origines de la fortune de Sir John Cass :

La Royal African Company a été créée pour organiser la traite atlantique des esclaves et en tirer profit. Elle a expédié plus d'esclaves africains vers les Amériques que n'importe quelle autre institution dans l'histoire. Il s'agissait d'une entreprise très rentable [...]. Sir John Cass n'était pas un actionnaire lointain de la société. Il travaillait directement pour elle et, en tant que membre du comité exécutif, il fixait les budgets et donnait des instructions détaillées aux capitaines des navires négriers. Ces instructions concernaient aussi bien le prix des esclaves à bord que le nombre de morts pendant le transport. Sir John Cass devait être pleinement conscient du coût humain de l'obtention de ses richesses. (Bayes Business School, "Name change FAQs"; notre traduction)

Ce changement de nom ne s'est pas fait sans heurts, si on en croit une pétition déposée par l'association des anciens de Cass Business School ayant amassé un peu plus de 4 000 signatures demandant que soit renversée cette décision. Selon la pétition, l'école n'avait pas consulté la communauté et n'a pas considéré la perte de valeur des diplômes des anciens dans son processus (Cass Business School Alumni 2020). Cette pétition n'a toutefois pas eu d'effet sur la décision de l'institution.

University of Otago (Nouvelle-Zélande)

En juillet 2023, la University of Otago de Nouvelle-Zélande a dévoilé sa nouvelle image de marque, avec un nouveau nom en langue maorie et un nouveau logo, après quatre ans de travail et six mois de consultations avec la communauté. Cette décision faisait partie du plan institutionnel Vision 2040, un plan plus large de décolonisation de l'institution, qui souhaite devenir gérée par Te Tiriti et en partenariat avec mana whenua¹⁷ (Wilkaire-Lewis 2023). Le coût de cette entreprise s'élève à 1,3 millions de dollars néozélandais (environ 1,05 million de dollars canadiens) sur deux ans (Radio New Zealand 2023). Nous avons contacté l'institution afin de savoir si une ventilation de ces coûts était disponible ou si nous pouvions consulter leur rapport final (qui incluant la procédure de consultation utilisée et ses résultats), mais nos demandes sont restées sans réponse. Pour cette raison, il est pratiquement impossible de tirer des leçons ou des meilleures pratiques de l'expérience de cette institution.

¹⁶ Il est à noter que cet incident n'est pas isolé en Allemagne. Par exemple, l'Université Eberhard Karl de Tübingen a fait face aux mêmes critiques, mais a, jusqu'à maintenant, décidé de conserver son nom (Hyde 2022).

¹⁷ En gros, cette terminologie signifie que l'institution veut respecter les principes et la lettre du Traité de Waitangi, signé entre le peuple maori et la couronne britannique en 1840, et qu'elle veut que les représentants maoris sur le territoire où se situe l'institution agissent comme partenaires dans la gestion de l'institution.

La famille Sackler (multiples institutions)

La famille Sackler, propriétaire de la compagnie pharmaceutique Purdue Pharma, a donné des millions de dollars en fonds de dotation à de nombreuses universités et à des musées. Ces dons leur avaient valu de voir des édifices, des salles, ou des positions professorales nommées en leur honneur. Or, cette famille a fait l'objet de critiques de plus en plus vives pour les graves problèmes de dépendance créés par l'un des médicaments créés par Purdue, le OxyContin, un opioïde, dont la compagnie faisait agressivement la promotion. La compagnie a été poursuivie et reconnue coupable par de nombreuses entités gouvernementales américaines, entre autres pour avoir contrevenu au *Food, Drug, and Cosmetic Act*, et s'est fait ordonner par la justice américaine de payer près de 6 milliards de dollars. La famille Sackler, pour sa part, a accepté de payer 225 millions de dollars en dommages-intérêts pour régler sa responsabilité civile en vertu de la *False Claims Act*. La compagnie a été dissoute en 2021.

Le nom de la famille a évidemment encouru des dommages réputationnels importants à la suite de cette affaire, à point tel que de nombreux établissements – 20 au total, dont Yale University, Tufts University, la University of Sussex, le Louvre, le Metropolitan Museum of Art, le Guggenheim Museum, le British Museum et le Tate – ont décidé de retirer le nom Sackler. À notre connaissance, une seule institution postsecondaire, Harvard University, a décidé de conserver le nom d'Arthur M. Sackler sur l'un de ses édifices (Capelouto 2023).

D'autres exemples d'institutions publiques

Bien sûr, il n'y a pas que les institutions postsecondaires et les musées qui ont fait face à des enjeux toponymiques dans les dernières années. Plusieurs villes canadiennes, dont Halifax, Montréal, Kingston, et Edmonton, pour ne nommer que celles-ci, se sont penchées sur la possibilité de renommer des rues ou des lieux publics, ou sur la pertinence d'avoir des monuments ou des statues à l'effigie de personnages dont une partie du legs est aujourd'hui honnie. Par souci de concision, nous n'entrerons pas en détail dans ces exemples, mais nous notons l'existence d'une grande similarité entre les principes directeurs et les procédures qui ont guidé ces décideurs publics et ceux élaborés par les institutions postsecondaires explorés plus haut. Dans d'autres cas toutefois, des principes différents, empruntant le chemin de la réconciliation avec les peuples autochtones, ont été mobilisés. Ce fut le cas à Edmonton et à Kingston, où des cercles de parole reposant sur les pratiques traditionnelles des communautés autochtones locales ont été organisés entre membres des communautés autochtones et de la communauté « coloniale ». Le but de ces cercles de parole était de s'écouter mutuellement, d'en arriver à une compréhension commune de l'histoire et des torts causés par les individus en question (l'évêque Vital-Justin Grandin à Edmonton, et John A. Macdonald à Kingston), et ainsi de décider ensemble de la mise en œuvre d'une solution pour la postérité. Ce processus décisionnel peut être d'une grande utilité dans certains contextes particuliers, mais ne nous semble toutefois pas approprié pour le cas de l'Université de Moncton, car les démarches visant à changer le nom de l'institution ont été menées par des membres de la société acadienne et non autochtone.

Conclusion : Application au contexte de l'Université de Moncton

La convergence récente dans les pratiques institutionnelles au regard de la toponymie est instructive, car elle nous démontre qu'au-delà des contextes locaux, il existe quelques principes et procédures de base qui pourraient également bien servir à l'Université de Moncton.

Les principes

Voici les principes qui font consensus et qui pourraient s'appliquer à une future étude à l'Université de Moncton, tant sur le nom de l'institution elle-même que dans l'éventualité où une demande lui était acheminée sur un autre aspect de sa toponymie :

- Est-ce que la désignation toponymique en question contredit, remet en question, ou porte préjudice à la mission, les valeurs et les engagements de l'institution ?
- L'individu entretient-il un lien particulier avec l'institution ?
- Les comportements ou idées reprochés étaient-ils au cœur de l'identité ou de l'œuvre de l'individu ou y sont-ils plutôt marginaux ?
- L'individu fut-il critiqué en son temps ou était-il plutôt une personne dite « de son époque » ?
- Les données historiques à l'endroit de l'individu sont-elles claires et sans équivoques ? Existe-t-il un consensus au sein de la discipline historique ?
- Les alternatives à une modification toponymique pourraient-elles être considérées ? Pourrait-on dénoncer les idées ou les actions honnies pour fins d'éducation publique, tout en maintenant la désignation toponymique ?

Les procédures

Parmi les procédures examinées, nous avions noté que les institutions demandent toutes plus ou moins aux demandeurs de remplir un formulaire de demande et de répondre à des critères de preuve historique rigoureux afin que la demande soit étudiée. Elles octroient toutefois plus ou moins de pouvoir à leur exécutif. Certaines d'entre elles donnent un droit de veto initial au rectorat, qui reçoit les demandes avant qu'elles ne soient transférées au comité d'études, alors que d'autres assurent que le comité reçoive toutes les demandes dans un premier temps et donnent le mot final au Conseil des gouverneurs, après recommandations du comité. L'Université de Moncton pourrait juger utile de reconSIDérer sa procédure actuelle en matière de demandes de toponymie à la lumière de ces diverses expériences.

Les recommandations

Finalement, nous avons vu que la majorité des institutions entrevoient trois types possibles de recommandations dans le contexte d'une demande de modification toponymique : **le statu quo, la contextualisation, et la modification** de la toponymie, et nous avons passé en revue des exemples d'institutions ayant choisi chacune de ces options pour répondre aux revendications au regard de sa toponymie.

Les meilleures pratiques

De plus, les expériences particulières de certaines institutions ont été éclairantes pour le contexte de l'Université de Moncton. Voici les meilleures pratiques qui serviraient bien, à notre avis, un éventuel processus de révision de la dénomination.

Un engagement réel et authentique de la communauté dans le processus

Nous soulignons comme bonne pratique de favoriser un processus démontrant qu'il est important pour l'institution d'entendre toutes les opinions sur le nom original de l'institution avant de prendre une décision sur la suite des choses. Nous n'avons qu'à consulter la revue médiatique pour constater à quel point la communauté a des opinions fortes (et fortement divisées) sur le sujet du nom de l'Université de Moncton. Il ne faut pas oublier que ce genre de processus, au-delà du résultat produit, est en soi important afin de satisfaire les besoins d'une communauté qui souhaite démontrer son engagement envers l'une de ses institutions-phares. Il sera beaucoup plus facile d'amener la communauté à se rallier derrière une décision si elle sent qu'elle a été réellement écoutée dans le processus – même si une partie de cette communauté, et ce sera immanquable, ne sera pas d'accord avec la décision ultime.

La consultation d'un large éventail de sous-segments de la communauté universitaire et de partenaires

Nous l'avons déjà dit plus tôt, l'Université de Moncton jouit d'un capital symbolique d'une force rarement retrouvée dans le milieu postsecondaire canadien. Sa communauté est fortement attachée à cette institution et nombreux sont les individus, de tous les horizons, qui souhaiteront avoir voix au chapitre si un processus visant à modifier le nom de l'institution est entamé.

Par ailleurs, considérant le fait que l'Université de Moncton a trois campus et que sa population d'étudiants internationaux est de plus en plus importante depuis les dernières années, atteignant 35% de la population étudiante en 2023 (Radio-Canada 2023). Il sera particulièrement crucial de chercher à connaître l'opinion (et les différences entre celles-ci) des communautés soutenant les trois campus, ainsi que de distinguer l'opinion des communautés et des étudiants de proximité, du reste de la province, de la région atlantique, du pays, ainsi que d'outre-mer. Le point de vue sur la question de la dénomination de l'institution pourrait différer de façon substantielle entre ces différentes cohortes, entre autres pour des raisons identitaires. Le point de vue des anciens et anciennes de l'Université devrait aussi faire l'objet d'une considération particulière, non seulement car ils forment le bassin le plus important de promoteurs de l'institution, mais aussi parce qu'ils soutiennent cette dernière, entre autres par l'entremise de la dotation, à la hauteur de leur sentiment d'appartenance.

La consultation en groupes distincts et en groupes mixtes

Nous rappelons que les étudiants de l'Université de Moncton ont été très peu entendus sur la question de la dénomination jusqu'à maintenant, ce qui devrait être considéré comme un risque pour l'avancement du processus. Ce sont elles et eux qui hériteront de cette décision pour la postérité, et qui décideront, à leur tour, de l'avenir de notre institution. Or, nous avons entendu de plus d'une source que des étudiants qui auraient voulu prendre part aux échanges au sein de la société civile soit ne savaient pas comment se faire entendre, soit ont vécu de l'intimidation – notamment en ligne – lorsqu'ils ont tenté de se prononcer. Il faut éviter de reproduire ce genre de situation lors de consultations. Il n'est pas du tout impossible d'imaginer que des étudiants soient inconfortables de prendre parole durant un « focus group » où participent également, par exemple, certains de leurs professeurs. C'est ce genre de situation qu'il faudrait chercher à éviter. La formule de groupes distincts et de groupes mixtes, notamment utilisée par Dixie State University, ne permettrait donc pas seulement d'assurer la participation de la part de tous, mais d'assurer que les opinions recueillies sont authentiques.

La composition d'un comité de sélection représentatif de la communauté

Toutes les institutions ayant choisi de travailler en comité afin de se pencher sur la question d'une demande de changement toponymique semblaient être conscientes de la composition du groupe afin de représenter tous les segments de la communauté universitaire. Cette stratégie nous semble utile afin d'assurer que tous les points de vue soient entendus à la table du comité de travail, et ainsi octroyer une légitimité solide aux décisions qui y seront prises.

Un enjeu sans commune mesure : le nom de la ville

Un défi présent dans le contexte de l'Université de Moncton qui n'a pas encore été soulevé car il ne faisait pas partie du contexte des autres institutions citées précédemment est bien sûr le fait que le nom de l'institution n'est pas seulement lié à un personnage historique, mais également à sa géographie : la ville où se situe l'un des trois campus de l'institution. Cet aspect ne peut bien sûr pas être négligé. Comme nous l'avons vu plus tôt dans l'historique de l'Université, c'est un nom qui, à l'époque de la fondation de l'institution, était un compromis acceptable de point de vue des communautés religieuses fondatrices. La ville, pour sa part, continuera de s'appeler Moncton peu importe la dénomination de l'Université ; à notre connaissance, il n'y a aucun appétit pour un changement de nom au conseil municipal. Par ailleurs, il faut aussi noter qu'il y a aujourd'hui peu en commun entre Monckton, personnage historique, et Moncton, ville contemporaine. Aucune statue à l'effigie de Monckton ne figure sur le territoire de la ville, qui n'est d'ailleurs l'hôtesse d'aucune célébration du personnage.

Au regard de l'enjeu municipal, nous n'avons aucune meilleure pratique directe à relever des cas comparatifs étudiés, mais nous notons que la Ville de Moncton est une partenaire importante pour l'Université. Cette dernière pourrait voir une modification du nom de l'institution comme un développement négatif non seulement parce qu'en l'état actuel, la réputation de l'institution et celle de la Ville sont intrinsèquement liées, mais aussi parce qu'une modification du nom de l'Université de Moncton ferait encourir des frais non négligeables à la Ville – nous y reviendrons. Advenant la décision du Conseil de l'Université de procéder à l'exploration d'une modification toponymique de l'institution, le maintien de bonnes relations avec la municipalité, notamment par un engagement soutenu avec la Ville durant le processus, devrait être considéré comme un enjeu névralgique.

Une étape à ne pas négliger: la modification législative

Si l'Université de Moncton changeait de nom, il faudrait que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick abroge la *Loi sur l'Université de Moncton* afin d'adopter une nouvelle loi, dont le contenu demeurerait semblablement très similaire à la *Loi sur l'Université de Moncton*, reconnaissant la nouvelle dénomination de l'institution. Il s'agirait d'un projet de loi d'intérêt privé, et en conséquence, la procédure d'adoption de cette loi serait quelque peu différente d'un projet de loi régulier et nécessite quelques étapes supplémentaires afin de répondre aux Règlements de l'Assemblée législative.

En premier lieu, on devra demander aux avocats de l'Université de rédiger une proposition de projet de loi privé. Cette proposition sera présentée à un député qui n'est pas un ministre de la Couronne, au choix de l'Université, et ce dernier aura la charge de déposer le projet de loi.

Ensuite,

un avis du projet de loi envisagé [doit être] publié dans les deux langues officielles dans la Gazette royale deux semaines au moins avant le dépôt de la demande. L'avis doit paraître une fois par semaine, pendant trois semaines consécutives, dans au moins un journal diffusé dans la localité la plus visée par le projet de loi. L'avis indique clairement la nature et l'objet du projet de loi envisagé, ainsi que le nom et l'adresse du demandeur. [...] La publication d'un avis de projet de loi d'intérêt privé doit se faire tôt dans l'année civile pour que le projet de loi puisse être étudié à la séance du printemps. (Assemblée législative du Nouveau-Brunswick 2023)

Le reste du processus ressemble généralement à celui que suivrait un projet de loi régulier (dépôt; première lecture; étude en comité; deuxième lecture; troisième lecture; sanction royale), avec la distinction que les projets de loi d'intérêt privé sont étudiés par un comité spécial, soit le comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.



IMPACT SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Enfin, le mandat que nous a octroyé le Conseil de l'Université incluait une évaluation de l'impact d'un éventuel changement de nom sur la Stratégie institutionnelle 2023-2028 : *Cap sur l'avenir*. En effet, l'engagement de l'Université dans un tel processus pourrait avoir une incidence – positive et/ou négative – sur bon nombre des objectifs généraux et spécifiques élaborés dans la stratégie. Après un examen de cette dernière, voici les objectifs qui pourraient être affectés par un changement de nom.

Objectif général 1: Développer, tous ensemble et individuellement, une vie universitaire saine, stimulante, rigoureuse et bienveillante permettant l'épanouissement personnel et l'engagement de la population étudiante, du personnel, et des membres de la communauté envers la réussite étudiante et l'avancement des connaissances

| Objectifs spécifiques | Impact d'un changement de nom |
|--|---|
| 1.1. Instaurer un climat de bienveillance au sein de l'Université pour assurer la santé physique, mentale et financière de l'ensemble des membres de la communauté universitaire; | Comme l'a souligné la revue médiatique présentée plus tôt, certains articles ont véhiculé l'idée selon laquelle la communauté acadienne vivrait un certain malaise, voire un traumatisme ou une nouvelle colonisation, par l'entremise du nom de l'Université, qui glorifierait en quelque sorte les actions de Robert Monckton durant le Grand Dérangement. Encore une fois, une étude de marché serait nécessaire pour vérifier la présence et l'étendue de ces sentiments au sein de la communauté. |
| 1.3. Accroître le sentiment de fierté et d'appartenance à l'Université de Moncton (Acadienne et de langue française) de la communauté universitaire; | Néanmoins, si nous tenons pour acquis qu'au moins une partie de la communauté universitaire porte ce genre de sentiment à l'égard du nom actuel de l'institution, nous devons considérer qu'un nouveau nom pourrait avoir un impact bénéfique sur l'instauration d'un climat de bienveillance en son sein et accroître la fierté et le sentiment d'appartenance envers l'institution. Les discussions qui devraient prendre part dans le contexte d'une consultation éventuelle pourraient également être un véhicule opportun pour favoriser des échanges. |
| 1.4. Redynamiser la vie sur les campus afin de favoriser les échanges, le réseautage, le plaisir, la créativité, l'engagement, l'excellence et la réussite. | En revanche, si l'institution choisissait un nouveau nom qui diviserait profondément ou déplairait à une partie importante de la communauté, ou encore si des segments importants de la communauté, sur l'un des trois campus, sentaient qu'ils n'avaient pas pu pleinement participer au processus menant à la sélection d'un nouveau nom, nous pourrions assister à une détérioration du climat de travail et d'études ainsi que d'un désengagement de la part de la communauté. |
| 1.2. Améliorer l'expérience étudiante pour augmenter la rétention et favoriser la réussite universitaire. | Si l'Université choisissait de profiter des modifications nécessaires avec un changement de nom, comme par exemple la refonte du site Internet, pour moderniser et optimiser l'infrastructure numérique à plus largement parler, il y aurait possibilité d'améliorer l'expérience étudiante, notamment au regard de la gestion informatisée des dossiers étudiants. |
| 1.5. Implanter et maintenir une culture d'accueil et d'inclusion pour l'ensemble de la communauté universitaire et de ses partenaires. | Cet objectif corrobore et appuie l'idée selon laquelle une éventuelle étude de marché et des consultations subséquentes sur un changement de nom nécessitent l'inclusion et la participation effective de l'ensemble de la communauté universitaire et de ses partenaires, sur les trois campus, pour que le processus soit pris au sérieux et assurer l'engagement de la communauté ainsi que la légitimité du résultat. Une attention devrait être portée à la prise en compte des voix des campus du nord, des étudiants internationaux, et des membres de groupes minorisés (BIPOC, LGBTQ+, et autres). |

Objectif général 2 : Améliorer l'attraction, le développement, la mobilisation, la reconnaissance et la rétention des talents

| Objectifs spécifiques | Impact d'un changement de nom |
|--|---|
| 2.1.Reconnaître, valoriser et favoriser le développement professionnel des membres du personnel de l'Université. | Un changement de nom pourrait avoir un impact potentiellement bénéfique sur l'attractivité de l'institution, tant auprès du corps professoral et des employés que des étudiants, dans l'éventualité où le nouveau nom de l'institution était évalué collectivement de façon positive. Il pourrait toutefois avoir l'effet contraire si le nouveau nom n'obtenait pas l'aval de la population. Nous reviendrons sur cet aspect dans l'évaluation des coûts/bénéfices et risques potentiels, à la prochaine section du rapport. |
| 2.2.Développer un plan de relève tenant compte du développement de carrière de son personnel en portant attention à l'équité et la diversité. | |
| 2.3.Développer un plan réseau de recrutement et de rétention de personnes étudiantes en visant les meilleures candidatures à tous les cycles d'étude. | |

Objectif général 4 : Devenir, pour ses partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux, une université ouverte et engagée dans la transformation de la société¹⁸

| Objectifs spécifiques | Impact d'un changement de nom |
|---|--|
| 4.1.Dynamiser la présence et faire valoir la contribution (plus-value) de l'Université de Moncton dans les enjeux sociaux des communautés. | Les consultations avec les communautés des trois campus et les partenaires de l'institution pourraient contribuer à redynamiser le lien entre ceux-ci et l'Université. Un processus inclusif, où tous sentent qu'ils ont voix au chapitre serait bénéfique à l'atteinte de ces objectifs. Le choix d'un nouveau nom pourrait également participer au renforcement de ces liens s'il plaît généralement à la population, ou avoir l'effet contraire si le nouveau nom n'est pas apprécié. |
| 4.2.Augmenter la présence, l'implication, et la participation des communautés dans la vie universitaire. | |
| 4.3.Développer et renforcer les partenariats régionaux, nationaux et internationaux. | |

Objectif général 5 : Disposer de structures, de politiques et de processus optimisés qui permettent une prise de position éclairée, collaborative et dans un temps opportun

| Objectifs spécifiques | Impact d'un changement de nom |
|---|---|
| Projet phare : Doter l'Université de la technologie numérique capable de soutenir sa transformation. | Comme nous l'avons mentionné au point 1.2., il y a ici possibilité de synergie entre la planification stratégique et le changement de nom si l'on décidait de faire d'une pierre, deux coups, et d'optimiser les ressources numériques ainsi que le site Internet institutionnel pendant la transition vers un nouveau nom. |

Autres considérations

Un des aspects évidents d'un éventuel changement de nom ne touchant pas un ou des objectifs en particulier mais plutôt la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs énumérés dans le plan stratégique repose sur les pressions budgétaires que ce nouveau chantier créerait, et qui sera le sujet de la prochaine section du rapport. Si le Conseil décide de procéder avec le changement de nom de l'institution, il est prévisible que d'autres priorités et actions prévues doivent être mises de côté.

¹⁸ Nous n'avons pas noté d'incidence sur l'objectif général 3 du plan stratégique. Il s'agit d'une omission volontaire.



ANALYSE DES COÛTS ET BÉNÉFICES D'UN CHANGEMENT DE NOM DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Dans les pages qui suivent, nous présenterons un cadre d'analyse qui permet d'identifier et, lorsque possible, de quantifier les bénéfices et coûts résultant d'un éventuel changement de nom d'une institution universitaire – faculté, collège ou université – puis d'appliquer ce cadre au cas de l'Université de Moncton. Nous commencerons par une présentation des fonctions des universités pour identifier leurs intrants et extrants. Nous examinerons le lien entre ceux-ci et le nom de l'institution, en tenant compte de la dimension intertemporelle du choix du nom (rérospective et prospective). Nous ferons appel à la littérature scientifique existante à cet effet.

Extrants universitaires

Les universités ont pour mission directe de produire et transmettre du savoir. La production du savoir repose sur l'activité de recherche, qui crée de nouvelles connaissances qui sont diffusées auprès de publics plus ou moins spécialisés/nombreux par divers documents (revues scientifiques, chapitres de livres, livres prépublication / papier ou électronique). La transmission du savoir se fait par l'enseignement (magistral, encadrement, en laboratoire) qui se concrétise en partie par des diplômés et par de la vulgarisation scientifique. Les universités ont également un extrant indirect, soit celui participer à la création de grappes d'activités économiques résultant de la création d'entreprises par leurs professeurs ou par leurs étudiants ou ex-étudiants dans la vicinité de l'université. Les anciens étudiants, diplômés ou non, utiliseront le savoir obtenu de leurs études pour contribuer à la société de diverses façons (artistiques, scientifiques, ou autres). Les savoirs produits et transmis reflèteront en partie le rôle particulier de cette université en milieu minoritaire francophone au Canada.

Intrants universitaires

Les intrants universitaires sont le capital humain, le capital physique, le capital financier et l'entrepreneuriat. Le capital humain est composé des professeurs/chercheurs, des autres employés de l'université et d'une partie du corps étudiant (par exemple, en tant qu'assistants de recherche). Le capital physique comprend les locaux et équipements divers. Le capital financier comprend les budgets de l'université et en particulier la marge de manœuvre dont elle dispose souvent grâce à son fonds de dotation. Finalement, l'entrepreneuriat universitaire (lorsqu'un professeur combine son savoir propre, des professionnels et des étudiants au sein d'une équipe/laboratoire, avec du financement obtenu de diverses sources) est un intrant qui permet d'atteindre certains objectifs de formation avancée et de production du savoir. Son rôle varie entre diverses disciplines.

Impact du nom de l'université sur les intrants

Nous examinerons les liens pour chacun des éléments mentionnés ci-haut. Nous notons l'année actuelle comme la période T; les années antérieures sont donc T-n, et postérieures T+n, où n est +/- grand.

Capital humain

La réputation de l'université a un impact sur son attractivité, et donc sur la qualité de ses intrants à la période T. Pour le corps professoral, la réputation en T-10 ou T-20 explique en partie qui est présent en T; les conditions du marché académique à ce moment jouent également un rôle. Pour les employés, la réputation académique en T joue un certain rôle, sans plus. La rémunération (salaires, pensions, autres avantages sociaux) et les perspectives de carrière (permanence; avancement) sont importants. Pour le corps étudiant, la réputation en T-x soit l'année du choix de l'institution/programme d'étude joue un rôle important ; l'autre facteur-clé étant la dimension financière (soit les droits de scolarité, les frais afférents, les bourses offertes, et le coût de la vie sur place).

La réputation attendue en T+x post-diplomation joue également un rôle, car elle affecte la probabilité d'un bon emploi au sortir des études. Ces attentes peuvent évoluer durant la période de formation, mais sont sans doute initialement liées aux attentes pré-formation.

La réputation est sans doute liée en partie au signal envoyé par le nom. L'impact auprès des étudiants d'un changement de nom a récemment fait l'objet de trois études économétriques. Comme exposé précédemment, Acton (2022) examine les conséquences, pour des "four-year colleges" américains, de remplacer le terme « college » par « university » dans leur nomenclature. Son échantillon porte sur la période allant de 2001 à 2016. Durant celle-ci, 122 collèges, soit 24% des institutions qui portaient le nom « college » en 2001, ont troqué ce nom pour « university ». Il constate que

le fait de se transformer en université signifie que l'on met davantage l'accent sur les études supérieures, ce qui a des effets positifs sur les inscriptions en premier cycle et sur les finances de l'établissement, mais des effets négatifs sur les résultats des établissements concurrents. Plus précisément, le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois [et] le nombre total d'étudiants de premier cycle en équivalent temps plein (ETP) augmente[nt]. [...] Une partie des gains d'une conversion de collège à université se fait au détriment de la capacité des autres établissements à attirer, retenir et diplômer les étudiants. (Acton 2022 : 2; notre traduction)¹⁹

Donc, le changement d'une partie du nom de ces institutions aurait affecté les choix des étudiants américains; cependant, le changement de nom dont il est question ici a peu à voir avec ce qui serait fait si l'Université de Moncton changeait de nom.

Yang *et al.* (2020), pour leur part, examinent le cas des universités chinoises, où 522 institutions auraient changé de nom entre 2005 et 2015. Ils constatent que

[a]près avoir contrôlé plusieurs types d'effets fixes, les quotas d'admission, les politiques d'admission et la qualité de la recherche associée à l'université, on constate que : (1) En général, un changement de nom n'a pas d'effet significatif sur les résultats d'admission. (2) Après avoir subdivisé la méthode de changement de nom en quatre catégories spécifiques, il a été constaté que le changement de collège en université et l'incorporation du nom d'une grande zone régionale entraînent une amélioration significative des scores d'admission des étudiants, mais que le choix d'un nom plus à la mode et l'élimination des références aux affiliations industrielles historiques n'ont pas d'effet significatif et peuvent même avoir un impact négatif. (Yang *et al.* 2020 : 2; notre traduction)

¹⁹ Cette étude est plus complète et plus récente que celle de Koku (1997) qui, pour sa part, ne trouvait pas d'effet positif sur le nombre d'étudiants d'un changement de nom aux États-Unis.

Eble et Hu (2022) examinent également le cas de la Chine pour la même période; ils observent 244 changements de nom pour 1198 institutions. Ils concluent que ces changements de nom génèrent une réelle augmentation de la qualité de l'établissement, mesurée par l'aptitude des étudiants qu'il recrute. Ces augmentations se produisent même lorsque le nouveau nom, plus attrayant, ne contient aucune autre information sur les caractéristiques fondamentales de l'établissement, ainsi que lorsque le nouveau nom contient de fausses informations. Ces effets sont également plus importants chez les étudiants qui disposent de moins d'informations de base sur l'établissement qui change de nom. (Eble et Hu 2022 : 31; notre traduction)

Ils indiquent que les employeurs savent que ces changements de noms augmentent la qualité des étudiants, et donc des finissants, et que ceci affecte leurs stratégies de recrutement.

Les études chinoises démontrent que de changer de nom peut augmenter ou diminuer la qualité des étudiants recrutés; tout dépend du nom d'origine et du nouveau nom. Donc si l'Université de Moncton choisit de changer de nom, il faudra peser l'impact réputationnel de cette décision sur l'institution, car il pourrait être négatif ou positif.

Capital physique

Les divers lieux d'un campus universitaire contribuent de façon directe (salles de cours ou séminaires, laboratoires, etc.) ou indirecte (cafétérias, résidences, centre étudiant, installations sportives, etc.) à la production et à la transmission du savoir. Certains de ces lieux sont le résultat partiel ou total de campagnes de financement sollicitant entre autres les anciens étudiants. La plupart de ces lieux ne seront pas associés directement au nom de l'Université.

Capital financier

Le capital financier provient en partie de dons provenant d'anciens étudiants ou de membres de la communauté qui ont à cœur l'institution. Ceux-ci peuvent être insatisfaits d'un changement de nom, comme ce fut le cas pour la Bayes Business School. Il est donc possible que le nombre de donateurs et la valeur des montants donnés chutent. Dixie State University rapportait que durant l'étude de marché, des anciens étudiants considéraient la possibilité de réduire ou d'arrêter le soutien financier à leur alma mater si cette dernière changeait de nom. Ce risque ne s'est toutefois pas avéré, comme nous en avons discuté plus haut. Le capital financier provient également de donneurs institutionnels /corporatifs dont le comportement peut être affecté. L'étude Cicero rapportait que 48% des professeurs et du personnel de DSU croyaient que le fait de ne pas changer le nom aurait un impact négatif sur les partenariats et dons corporatifs octroyés à l'institution (2020 : 56).

Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat universitaire, soit la quête d'intrants supplémentaires et leur combinaison pour produire formation et savoirs, est le fait de divers membres du corps professoral et employés de l'Université. Il n'est pas généralement affecté directement par un changement de nom. L'étude Cicero avait signalé que des professeurs de DSU croyaient que le nom de leur institution nuisait à la recherche de subventions pour leurs recherches, mais il n'y a pas de raisons de croire que l'intitulé «Université de Moncton» a le même effet sur les capacités entrepreneuriales des membres de l'institution. Pour le dire simplement, «Moncton» ne porte pas une charge historique négative de l'ampleur de «Dixie».

Capital symbolique

En sociologie, l'expression « capital symbolique » est utilisée pour expliquer la valeur qu'un individu ou qu'une institution détient en vertu du contexte, notamment culturel, dans lequel il s'imbrique. Bien que le capital symbolique ne soit pas économiquement quantifiable, il serait une erreur selon nous de passer sous silence que l'Université de Moncton n'est pas qu'une université parmi tant d'autres pour la clientèle qu'elle dessert. C'est une institution qui, du fait de son historique profondément lié à l'émancipation intellectuelle et économique des francophones du Nouveau-Brunswick, et des provinces du Canada atlantique à plus largement parler, a une place et un rôle non négligeables pour cette population, nourrissant un sentiment d'appartenance que l'on ne retrouverait pas nécessairement dans une autre institution.

L'Université de Moncton bénéficie d'un capital symbolique certain auprès des anciens étudiants et des étudiants actuels de l'Université, qui ont un intérêt personnel à voir cette institution réussir, mais cela est aussi vrai de la communauté au sens large. Évidemment, la clientèle de proximité verra un capital symbolique différent à cette institution de la clientèle de la francophonie canadienne ou internationale. Il vaut la peine de souligner à nouveau ici que les discussions autour de la dénomination de l'institution découlent directement du passé de la population acadienne et du traumatisme historique du Grand dérangement. Le nom de Moncton est, en lui-même, porteur d'une charge symbolique (négative) énorme pour la population de proximité que l'Université dessert. Cette charge symbolique résonnera peut-être différemment auprès de la clientèle non-acadienne, qui n'a pas de lien personnel avec l'histoire du Grand Dérangement et de l'oppression historique du peuple acadien.

De par le nom de «Moncton», cette institution implique également un capital symbolique différent dans les communautés des campus du nord, ce qui est un facteur non négligeable à considérer dans les présentes réflexions. Il serait rationnel qu'une université portant le nom d'une ville autre que celle où l'on se trouve procure un sens d'appartenance d'une moins grande profondeur. Voilà une hypothèse qu'il faudrait toutefois vérifier, par l'entremise, par exemple, d'une étude de marché qui prendrait soin de sonder les étudiants, le corps professoral, les anciens, et toutes les autres parties prenantes importantes de l'institution dans les collectivités du nord.

Nom de l'Université et extrants

Valeur du nom et de l'image de marque

Le nom « Université de Moncton » et son image de marque actuels ont une valeur certaine sur le marché de l'éducation postsecondaire, ce qu'on appelle en marketing le «capital de marque» (ou «brand equity»). Le capital de marque comporte plusieurs dimensions : la fidélité à la marque, sa notoriété, les associations à la marque et la qualité perçue (Aaker 1991; Vukasović 2022). La fidélité d'une clientèle envers une institution signifie que cette dernière est déjà familière; elle nécessite d'encourir moins de frais de marketing afin d'être compétitive sur le marché. Sa notoriété est déjà bâtie et nécessite seulement d'être entretenue. Sa qualité est connue, ici autant qu'ailleurs, ce qui est rassurant pour la clientèle actuelle et prospective.

Bien évidemment, l'Université ne repartirait pas à zéro sur tous ces indicateurs si elle décidait de changer de nom, mais il y aurait du travail à faire afin de protéger le capital de marque existant, d'une part, et bâtir des associations positives avec le capital de marque d'un nouveau nom éventuel, d'autre part. Il serait semblablement plus difficile de bâtir ce capital de marque à l'étranger qu'auprès de la clientèle de proximité de l'Université. Toutefois, n'ayant pas de données probantes sur l'opinion générale de la population sur le nom et l'image de marque actuels de l'Université, ni de nouveau nom et de nouvelle image de marque potentiels à tester, il est difficile de jauger le risque ou le bénéfice qu'un changement de nom aurait sur toutes ces dimensions du capital de marque de l'institution. Toute analyse à cet effet devrait nécessairement porter une attention particulière aux différences potentielles de point de vue entre les trois communautés universitaires sur ce sujet, compte tenu du parti pris du nom actuel envers l'une des trois villes, ainsi que sur la clientèle internationale, auprès de qui beaucoup de travail a été effectué dans les dernières décennies.

Production du savoir

La production du savoir se fait usuellement en incluant le nom de l'Université comme identifiant dans les divers médiums de diffusion utilisés (par exemple, les revues scientifiques à comité de lecture). L'interaction entre cet identifiant et la qualité mesurée par divers indicateurs du savoir produit (par exemple, le Classement de Shanghai²⁰) détermine en partie la réputation de l'Université et donc son attractivité pour le CH de recherche (Barats 2011). Un changement de nom crée un bris dont l'impact est incertain sur cette réputation.

Transmission du savoir

La transmission du savoir se fait auprès d'étudiants qui ont été attirés, entre autres, par la réputation de l'Université. L'effet du changement de nom peut être positif ou négatif sur cette réputation, tout dépendant du nouveau nom choisi.

Groupe d'activité économique

L'impact du nom de l'Université ou de son changement sur ceci est sans importance.

Coût monétaire d'un changement de nom

Le coût monétaire d'un changement de nom de l'Université de Moncton peut se calculer approximativement de deux façons, soit :

- 1) en établissant la liste la plus détaillée possible des changements nécessaires, en obtenant des coûts par changement et en faisant leur somme;
- 2) en procédant par analogie avec des coûts totaux pour des changements récents en Amérique du Nord dont au Canada.

Nous présentons des résultats utilisant chacune de ces approches à leur tour.

Analyse des coûts par liste détaillée

Elle comprend les coûts à prévoir dans l'éventualité d'un changement de nom. Elle a été construite à partir de diverses demandes d'information faites par le comité. Les montants ont été arrondis au 1000\$ près. Le total est de 4 589 000,00\$.

| Item | Objet | Montant \$ | Observations |
|-------------|------------------------------------|--|--|
| 1. | Étude de marché préliminaire | 57 000 | Pour la tenue d'une étude semblable à celle effectuée par Cicero Higher Education pour DSU |
| 2. | Comité de sélection du nouveau nom | Coûts en ressources humaines / tâches de service | Cet estimé considère l'octroi d'un mandat à l'interne (comme le URAC à Ryerson) pour cette étape du processus afin de minimiser les coûts. |

²⁰ Il est à noter que l'Université de Moncton ne participe pas à cet exercice, mais qu'il est noté dans d'autres classements comme celui du magazine Maclean's.

| | | | |
|-----|---|---|--|
| 3. | Création et déploiement de la nouvelle image de marque (« rebranding »): Estimé et planification des travaux Phase 1: Stratégie de marketing et communications Phase 2 : Développement de la nouvelle image de marque Phase 3 : Transition Phase 4 : Plan de marketing et communications post-« rebranding » | 5 000 250 000 150 000 400 000 500 000 | Cet estimé reflète l'opinion de spécialistes en marketing (Portfolio Solutions) afin de soutenir adéquatement la reconstruction de l'équité de la marque de l'université. Certains de ces coûts pourraient être revus à la hausse ou à la baisse selon les souhaits et les besoins perçus en termes de publicité et de communications. |
| 4. | Parc automobile | 3 000 | Modification des enseignes sur les véhicules |
| 5. | Infrastructures physiques | 935 000 | Enseignes et affichage extérieur et intérieur sur les trois campus |
| 6. | Matériel promotionnel | 385 000 45 000 13 000 | Librairie acadienne, Logement et alimentation, Imprimerie et courrier Inventaire de Shippagan Inventaire d'Edmundston |
| 7. | Site Internet institutionnel | 330 000 | Trois options présentées par le webmestre, de modifications mineures à une refonte totale du site (100 000\$ – 405 000\$) 330 000 est retenu |
| 8. | Technologies de l'information | 1 240 000 | Risque de problèmes élevé; une sous-estimation des coûts est fort plausible |
| 9. | Sports | 271 000 | Équipement pour les équipes féminines et masculines; modifications aux installations; marketing |
| 10. | Frais juridiques | 5 000 | Frais reliés à l'enregistrement du nom et de l'image de la marque de commerce |
| | Total | 4 589 000 | |

Sources (disponibles à l'Annexe 8):

- À notre connaissance, aucune firme locale n'a l'expertise d'un groupe comme Cicero Higher Education, qui a effectué l'étude de marché de Dixie State University. Il était donc très difficile d'aller chercher un estimé pour ce service. Le coût évalué ci-dessus provient d'un calcul au prorata : l'étude de Cicero avait coûté 100 000\$US à DSU, ce qui équivaut à 137 300\$CAD. Nous avons ensuite ajusté le coût à la communauté universitaire avec comme indicateur le corps étudiant : DSU a environ 12 000 étudiants et Moncton environ 5 000 (ratio de 0,417). $137\,300 \times 0,417 = 57\,254\$$.
- L'Université aurait ici un choix à faire pour la gestion de cette partie du processus, entre l'embauche d'une firme externe (comme Love Communications à DSU) ou la mise en œuvre d'un comité interne (comme le URAC à Ryerson). Une firme externe nécessiterait des débours supplémentaires, mais la mise en œuvre d'un comité interne ne serait pas non plus sans coûts pour l'institution. Les membres de la communauté universitaire qui entreprendraient cette tâche de service importante devraient probablement être libérés d'autres tâches pour la durée de ce mandat, ce qui créerait des pressions sur leurs unités administratives respectives.
- Estimé fourni par la firme Portfolio (via Nathalie Cormier, vice-directrice aux communications) 5/09 et 19/10
- Courriel de Stéphane Babineau, Directeur du service d'entretien et de réparation 13/08
- Mémo intitulé Dénomination UdeM (composante infrastructure) 17/08
- Mémo intitulé Dénomination UdeM (composante matériel promotionnel) 24/08; Courriel du vice-recteur Selouani; Courriel du vice-recteur Deschênes
- Évaluation de Rémi Noël, webmestre (via Nathalie Cormier) 25/08
- Évaluation d'André Lee, DGT 13/09
- Évaluation par le Service des activités physiques et sportives 10/10
- Selon l'estimé des coûts de 2016 par le cabinet Fidelis: frais juridiques de 1250,00\$ + débours de 500,00\$ + TVH (15%) = 2 012,50\$, x 2 enregistrements (nouveau nom et nouvelle image de marque) = 4 025,00\$, ajusté pour l'inflation en 2023 (1,00\$ en 2016 = 1,23\$ en 2023)²¹ = 4 950,75\$

21 Selon la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada :

<https://www.banquedcanada.ca/taux/reenseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

Autres considérations

Il est à noter que des coûts supplémentaires pourraient s'ajouter à cette liste. Par exemple, nous avons jugé que la nomenclature et la mascotte des équipes sportives (les Aigles bleu.e.s et Super Bleu, respectivement) ne créent pas d'enjeux au regard d'un changement de nom éventuel; nous n'avons donc pas cru bon de demander un estimé des coûts de leur remplacement. Idem pour les couleurs institutionnelles – si, dans le cadre de l'exercice de création d'une nouvelle image de marque, les couleurs bleue et jaune doré étaient remplacées, des dépenses supplémentaires seraient à prévoir, comme le remplacement des fanions à l'entrée du campus de Moncton.

Si l'Université décidaient d'offrir sur demande la réimpression des diplômes aux ancien.ne.s, un coût supplémentaire s'ajouteraient à l'item 4. Il est difficile de prédire combien d'ancien.n.e.s se prévaudraient de cette offre.

Des frais juridiques supplémentaires seraient également à prévoir en lien avec les travaux législatifs qui devraient suivre le choix d'un nouveau nom, soit l'abrogation de la *Loi sur l'Université de Moncton* et le dépôt d'un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick afin de reconnaître la nouvelle dénomination de l'institution.

Cette liste ne comprend pas non plus les coûts d'opportunité éventuels engendrés par l'institution durant le processus de changement de nom. Il faut prendre en considération, par exemple, la possibilité d'une baisse de demandes d'admission, en particulier provenant de l'international, dans les premières années suivant un changement de dénomination. L'expérience de Ryerson/TMU nous a appris qu'une institution sous un nouveau nom peut être difficile à repérer pour les engins de recherche (Google, Bing, et autres) dans les mois qui suivent la modification du site Internet²². Une campagne solide de recrutement et d'information auprès des orienteurs scolaires pourrait permettre de mitiger en partie ce risque, qui est moindre auprès de la clientèle de proximité de l'institution. Or, le Bureau du recrutement nous a indiqué avoir des inquiétudes quant à sa capacité à communiquer efficacement au sein du réseau de l'institution un éventuel changement de nom, tant à l'international qu'auprès de la clientèle locale et régionale d'immersion, qui est un bassin de recrutement en développement pour l'Université²³.

Un autre risque à considérer est l'usurpation du nom de l'Université par une autre entité. L'Université de Moncton peut enregistrer son nom actuel auprès de l'Office de la propriété intellectuelle²⁴, mais il n'est pas clair qu'elle puisse protéger l'appellation dans une autre langue que celle actuellement utilisée par l'institution (i.e. « University of Moncton »)²⁵. La possibilité qu'une autre entité postsecondaire décide d'utiliser ce nom à ses propres fins et profite de l'équité de marque bâtie par l'Université de Moncton depuis les 60 dernières années devrait être considérée comme un risque réel d'atteinte à la réputation de l'institution.

Analyse des coûts par analogie

Les cas les plus récents que nous avons trouvés lors de nos recherches sont ceux de Dixie State University qui est devenue Utah Tech University et de Ryerson University qui est devenue Toronto Metropolitan University (TMU), toutes deux en 2022. Comme nous l'avons souligné plus haut, Utah Tech nous a indiqué avoir dépensé les fonds suivants dans le cadre de son processus : 100 000US\$ pour l'étude de marché, 50 000US\$ pour les consultations avec les parties prenantes, 100 000\$ en sensibilisation communautaire, et 50 000\$ pour l'événement du dévoilement du nouveau nom et de l'image de marque Utah Tech. Additionnellement, les coûts associés aux modifications physiques et technologiques à la suite du changement de nom se sont chiffrés à la hauteur de 3 millions US\$²⁶.

L'entreprise a donc coûté un total de 3,3 millions US\$, soit 4,3 millions CA\$²⁷. Des échanges avec TMU indiquent des coûts budgétés en 2022-2023 de 6,5 millions\$, coûts qui auraient été sous-estimés, car ne correspondant qu'au budget de l'administration centrale, ne prenant pas en compte les déboursés des différentes écoles et facultés.

22 Rencontre entre Stéphanie Chouinard et le vice-recteur à l'administration de TMU, Saeed Zolfaghari, le 30 août 2023.

23 Rencontre entre Stéphanie Chouinard et Denis Boucher, Codirecteur par intérim de la direction de la gestion de l'effectif étudiant, Bureau du recrutement, le 22 septembre 2023.

24 En date du 13 octobre 2023, la marque de commerce «UMoncton» était enregistrée, mais pas «Université de Moncton», selon la base de données du gouvernement fédéral.

25 En vertu de l'article 9 de la Loi sur les marques de commerce, L.R.C. (1985) ch. T-13. Nous suggérons à l'Université à vérifier cette information auprès de ses avocats.

26 Correspondance entre Stéphanie Chouinard et Jyl Hall, Directrice des relations publiques à Utah Tech, 18/07/2023.

27 Utilisant le taux de change moyen pour 2022 de 1,30 : <https://www.bankofcanada.ca/rates/exchange/annual-average-exchange-rates/>

L'Université de Moncton encourrait des coûts de changement de nom au Nouveau-Brunswick à partir de 2023-2024. Si on présume que les activités entourant le changement de nom de Ryerson à TMU sont à généralement parler structurellement similaires à ce que Moncton devrait faire, on doit noter que les coûts peuvent différer, car le salaire hebdomadaire moyen en 2022 était (arrondi) de 1070\$ au Nouveau-Brunswick et de 1195\$ en Ontario, soit 10% moins élevé au Nouveau-Brunswick²⁸. Par contre, on peut présumer une inflation de 5% entre mi-2022 et 2024. Donc 6,5 millions x 0,9 (ajustement du salaire moyen) x 1.05 (ajustement de l'inflation) = 6,1 millions si les changements sont les mêmes.

Si on utilise Utah Tech comme comparateur et qu'on utilise également 5% d'inflation, on obtient un coût de 4,5 millions CA\$ en 2024. En 2022, l'Université de Moncton compte environ 5000 étudiants et TMU 40000 (Times Higher Education, «Toronto Metropolitan University»); Utah Tech en compte 12500 (U.S. News, "Utah Tech University Student Life"). Donc, des coûts totaux pour Utah Tech d'environ 70% de ceux de Ryerson pour une population étudiante égale à environ 30% de celle de Ryerson. Étant donné qu'il y a des coûts fixes invariables selon le nombre d'étudiants (comme le site Internet institutionnel ou les affiches annonçant le campus) et des coûts variables selon le nombre d'étudiants (associés au nombre de locaux ou de programmes, par exemple), il pourrait être plausible d'envisager un coût pour l'Université de Moncton de 3 à 4 millions de dollars²⁹. Ceci dépend en partie de la vitesse du changement, car certaines modifications peuvent être effectuées lorsque le matériel avec l'ancien nom est remplacé (la papeterie, par exemple).

Cependant, compte tenu des estimés que nous avons reçu des différents services institutionnels ainsi que de la firme Portfolio, l'analyse des coûts par liste détaillée nous semble offrir un estimé plus précis des coûts à prévoir que l'analyse par analogie, qui est cependant d'un même ordre de grandeur, ce qui est rassurant.

Notons ici que ces coûts n'incluent pas ceux encourus par d'autres organisations internes (associations et fédération étudiantes; associations des anciens – sur les trois campus) ou externes à l'Université (Ville de Moncton, province, entreprises privées) qui seront affectées par un changement de nom de l'Université. Les associations étudiantes et des anciens devront généralement³⁰ procéder à leur propre changement de nom et d'image de marque. La Ville de Moncton estime à entre 80 000\$ et 100 000\$ les coûts que la municipalité devrait encourir à la suite d'un tel changement, par exemple pour effectuer la modification des plans de la ville, des articles promotionnels, ainsi que de toute la documentation physique et sur le site Internet de la municipalité³¹. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour sa part, a estimé à entre 19 000\$ et 146 000\$ les frais de modification des panneaux routiers provinciaux³².

Coût total

Le coût total est la somme des coûts monétaires directs et des coûts en capital de marque. Ces coûts peuvent être négatifs (et donc représenter un bénéfice positif) si le nouveau nom est particulièrement vendeur et attire donc plus d'étudiants, de meilleurs étudiants, ou les deux, et ce, tout en maintenant la loyauté des ancien.ne.s comme recruteurs informels et donateurs. Pour mieux cerner ces coûts (et/ou bénéfices), il faudra néanmoins prévoir une collecte d'information supplémentaire, sous la forme d'une étude de marché qui prendrait en compte le point de vue des différentes parties prenantes à l'institution.

28 Statistique Canada. Tableau 14-10-0204-01 Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données annuelles, DOI : <https://doi.org/10.25318/1410020401-fra>

29 Si l'on utilise les deux observations pour calculer l'ordonnée à l'origine et la pente d'une équation linéaire, on obtient une ordonnée (coût fixe) de 3,36 M\$ et un coût variable par 1000 étudiants de 0,09 M\$, donc pour 5500 étudiants, on obtient 3,8 M\$.

30 Nous notons que ce ne serait pas nécessairement le cas à Edmundston, où l'association des anciens porte le nom St-Louis-Maillet, qu'il pourrait évidemment conserver.

31 Correspondance entre Stéphanie Chouinard et Isabelle LeBlanc, directrice des communications à la Ville de Moncton, 13/09/2023.

32 Correspondance entre Stéphanie Chouinard et Serge Gagnon, sous-ministre adjoint et ingénieur en chef, ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 3/08/2023. (L'écart de coût s'explique par la longueur du nouveau nom potentiel: s'il était de la même longueur ou plus court que la dénomination «Université de Moncton», le nouveau nom pourrait simplement recouvrir l'ancien nom sur les panneaux existants. Si le nouveau nom était plus long, il pourrait nécessiter l'installation de nouveaux panneaux.)



CONCLUSION

Ce rapport avait pour mission d'épauler le Conseil de l'Université dans ses réflexions sur la dénomination de l'institution. Nous avons offert un tour d'horizon historique sur l'enjeu de la dénomination de l'Université de Moncton; recensé et analysé les meilleures pratiques en la matière utilisées par de nombreuses autres institutions postsecondaires; examiné les incidences possibles d'une modification toponymique sur la planification stratégique quinquennale de l'Université; et enfin, jaugé les coûts et bénéfices potentiels découlant d'un tel processus.

Nous remercions l'Université de la confiance qu'elle nous a témoignée avec cet important mandat. Nous espérons sincèrement que les pages qui ont précédé auront su illuminer les tenants et les aboutissants de chaque avenue possible au regard de l'enjeu de la dénomination de l'institution, et guider les décisions à venir du Conseil afin que notre Université porte le nom, quel qu'il soit, qui lui assurera l'avenir prospère qu'elle mérite.



BIBLIOGRAPHIE

Acton, Riley K. (2022) "Is a name change a game change? The impact of college-to-university Conversions", *Economics of Education Review*, vol. 88, 1-15.

Alonso, Johanna (2022) "A Building by Any Other Name", *Inside Higher Ed*, le 17 novembre 2022.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (2023) « Filière d'un projet de loi au Nouveau-Brunswick », en ligne : <https://www.legnb.ca/fr/assembl%C3%A9e/ressources-parlementaires/processus-projets-de-loi>

Barats, Christine (2011) « La dénomination comme trace du passé et enjeu. L'exemple des universités parisiennes », *Mots. Les langages du politique*, vol. 96, 65-80.

Bayes Business School (s.d.) "Name change FAQs", en ligne:

<https://www.bayes.city.ac.uk/about/more/our-name-change/the-business-school-formerly-cass-name-change-faqs>

Berliner Hochschule für Technik (2023) « New name », en ligne :

<https://www.bht-berlin.de/en/name>

Burman, Dilshad (2021) « Students, professors at Ryerson using 'X University' as they demand name change », *City News*, le 1e juin 2021, en ligne: <https://toronto.citynews.ca/2021/06/01/students-professors-at-ryerson-using-x-university-as-they-demand-name-change/>

Capelouto, J.D. (2023) "At least 20 institutions have now dropped the Sackler name", *Semafor*, le 16 mai 2023, en ligne: <https://www.semafor.com/article/05/16/2023/20-institutions-drop-sackler-name>

Cass Business School Alumni (2020) "Class Action Lawsuit against Cass Business School for proposed name change", en ligne: <https://www.change.org/p/class-action-lawsuit-against-cass-business-school-for-proposed-name-change>

CBC (2009) « Atlantic Baptist University changes name », le 21 août 2009, en ligne:

<https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/atlantic-baptist-university-changes-name-1.805676#:~:text=August%2021%2C%202009,-The%20Moncton%2Dbased%20Atlantic%20Baptist%20University%20is%20changing%20its%20name,reason%20for%20the%20name%20change>

CBC News (2021) "Statue of Egerton Ryerson, toppled after Toronto rally, 'will not be restored or replaced'", le 6 juin 2021, en ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/statue-of-egerton-ryerson-brought-down-1.6055676>

Centre universitaire de langue française au Nouveau-Brunswick, fonds du Collège Saint-Joseph, Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC), Université de Moncton.

Chancellor's Advisory Committee on History and Contextualization (2017) *Final Report*, le 16 juin 2017.

Cicero Higher Education (2020) "Dixie" Name Impact Study, présenté à Dixie State University le 13 décembre 2020.

Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015) *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, en ligne : https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/1-Honorer_la_verite_reconcilier_pour_lavenir-Sommaire.pdf

Concordia University (s.d.), « Merger of Loyola College and Sir George Williams University », en ligne: <https://www.concordia.ca/offices/archives/stories/merger.html>

Cormier, Clément (1975) *L'université de Moncton: historique*, Moncton, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton.

Cormier, Hector J. (2023) « C'est de l'inconscience », *L'Acadie Nouvelle*, le 20 mars 2023, en ligne :
<https://www.acadienouvelle.com/mon-opinion/2023/03/20/cest-de-linconscience/>

Couturier, Jacques-Paul (1999) *Construire un savoir: l'enseignement supérieur au Madawaska, 1946-1974*, Moncton : Éditions d'Acadie.

Data Commons (s.d.), "Mississipi", en ligne:

https://datacommons.org/place/geold/28/?utm_medium=explore&mprop=count&popt=Person&hl=fr

Dauphin, Damien (2023) « L'Université de l'Acadie », *Le Moniteur acadien*, le 15 février 2023.

Doucet, Yves (2023) « Un nom qui résonne », *L'Acadie Nouvelle*, le 18 avril 2023, en ligne :
<https://www.acadienouvelle.com/mon-opinion/2023/04/18/un-nom-qui-resonne/>

Doyon-Gosselin, Benoît (2023) *Moncton Mentor, géocritique d'une ville*, Essais et documents, Moncton : Éditions Perce-Neige.

Dupuis, Serge et Mathieu Wade (2023) *Rêves, contraintes et pressions, La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, 1973-2023*, Québec : Septentrion.

Eble, Alex et Feng Hu (2022) *Signals, Information, and the Value of College Names*, 1-91, en ligne:
<https://www.edworkingpapers.com/sites/default/files/Eble%20Hu%20-%20VoCN%202022-09.pdf>

Facer, Austin (2021) "Why Dixie State's name change to Utah Tech University matters", *ABC4 News*, le 11 novembre 2021, en ligne: <https://www.abc4.com/news/local-news/why-dixie-states-name-change-to-utah-tech-university-matters/>

Frégault, Guy (1975 [1955]) *La guerre de la conquête, 1754-1760*, Histoire de la Nouvelle-France, volume 9, Montréal : Fides.
Griffiths, Naomi E. S. (2005) *From Migrant to Acadian: a North American Border People, 1604-1755*, Montréal: McGill-Queen's University Press.

Hand, Chris M. (2004) *The Siege of Fort Beauséjour*, Fredericton: Goose Lane Editions et The New Brunswick Military Heritage Project, The New Brunswick Military Heritage Series, Volume 3.

Harris, Bracey (2016) "UM History Faculty seek Confederate plaque revision", *The Clarion-Ledger*, le 6 avril 2016, en ligne: <https://www.clarionledger.com/story/news/2016/04/04/um-history-department-seeks-confederate-plaque-revision/82602132/>

Jaso, Ariana (2023) "Cabrillo College leaders vote to delay name change to 2028", KSBW News, le 12 septembre 2023, en ligne: <https://www.ksbw.com/article/cabrillo-college-leaders-vote-to-delay-name-change-to-2028/45094415#>

Jia, Yun-peng, et Liu, Qing-xiu (2008) « A sociological reflection on the progressive renaming of higher education institutions, *Journal of Educational Studies*, vol. 4: 58-64.

Koku, Paul Sergius (1997) "What Is in a Name? The Impact of Strategic Name Change on Student Enrollment in Colleges and Universities", *Journal of Marketing for Higher Education*, vol. 8, no 2, 53-71.

Landry, Éric (2023) « Sur l'inutilité totale d'un changement de nom », *L'Acadie Nouvelle*, le 7 mars 2023, en ligne :
<https://www.acadienouvelle.com/mon-opinion/2023/03/07/sur-linutilite-totale-dun-changement-de-nom/>

Landry, Rachelle J. (2023) « De quelle fierté acadienne parlez-vous au juste? », *L'Acadie Nouvelle*, le 10 avril 2023, en ligne :
<https://www.acadienouvelle.com/mon-opinion/2023/04/10/dequelle-fierte-acadienne-parlez-vous-au-juste/>

- Landry, Nicolas (2012) *Histoire de l'enseignement universitaire à Shippagan*, Lévis : Les Éditions de la Francophonie.
- Landry, Nicolas (2014) *Un collège classique en Acadie du Nouveau-Brunswick: le Sacré-Cœur de Caraquet – Bathurst 1899-1975*, Lévis : Les Éditions de la Francophonie.
- Larracey, Edward W. (1991) *Resurgo: l'histoire de Moncton, vol. 2: L'histoire de Moncton de 1890 à 1990*, Moncton : Ville de Moncton.
- Leblanc, Ronnie-Gilles (2005) *Du Grand Dérangement à la Déportation: Nouvelles Perspectives Historiques*, Moncton : Chaire d'études acadiennes, l'Université de Moncton.
- Love Communications (2021a) *Name Exploration Survey Results*.
- Love Communications (2021b) *Name Recommendation Committee Focus Group Report*.
- Love Communications (2021c) *Name Exploration Focus Group Report*.
- McNally, Carolynn (2010) *Histoire de la Fédération des étudiants et étudiantes du Centre Universitaire de Moncton (1969-2009): quarante ans de représentation et de revendications en Acadie*, préface de Bernard Lord, Moncton : Institut d'études acadiennes, Université de Moncton.
- Mommsen, Wolfgang J. (1990) "Kaiser Wilhelm II and German Politics", *Journal of Contemporary History*, vol. 23, n°s 2-3, 289-316.
- Nadeau, Jean-Marie (2023) «Changeons le nom de l'Université de Moncton!», *Le Moniteur acadien*, le 7 février 2023.
- Pincombe, C. Alexander (1969) *The History of Monckton Township (ca. 1700-1875)*, mémoire de maîtrise (histoire), University of New Brunswick.
- Pitre, Marie-Claire et Denise Pelletier (1985) *Les Pays-Bas: Histoire de la région Jemseg-Woodstock, sur la rivière Saint-Jean, à la période française 1604-1759*, Fredericton, Société d'histoire de la rivière Saint-Jean.
- Popovici, Alexandra (2020) "Nom", *Revue de droit de McGill*, vol. 66, n° 1, 133-138.
- Radio-Canada (2023) «Hausse du nombre d'inscriptions à l'Université de Moncton: du jamais vu en près de 30 ans», le 29 septembre 2023, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2013981/universite-moncton-inscriptions-etudiants-temps-complet>
- Radio New Zealand (2023) "Million-dollar rebrand to go ahead for University of Otago", le 11 juillet 2023, en ligne: <https://www.rnz.co.nz/news/national/493557/million-dollar-rebrand-to-go-ahead-for-university-of-otago>
- Robichaud, Marc et Maurice Basque (2013) *Histoire de l'Université de Moncton*, Moncton : Institut d'études acadiennes, Université de Moncton.
- Robichaud, Marc et Maurice Basque (2018) *Audacieux et téméraire: le père Clément Cormier, c.s.c. (1910-1987), recteur-fondateur de l'Université de Moncton*, deuxième édition, revue et corrigée, Moncton : Institut d'études acadiennes, Université de Moncton, 2018.
- Semple, Neil (2023) «Egerton Ryerson», *L'Encyclopédie canadienne*, en ligne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ryerson-adolphus-egerton>
- Shi, Yang, Ruiming Liu, et Yankun Kang (2020) "Does a name change attract better students? Evidence from Chinese Universities", *China Economic Review*, vol. 60, 1-13.

- Smith-Barrow, Delece (2018) "A University grapples with its link to slavery and racism", *The Hechinger Report*, le 7 mars 2018, en ligne: <https://hechingerreport.org/university-grapples-links-slavery-racism/>
- Soucoup, Dan (2013) *A Short History of Moncton*, Halifax: Nimbus.
- Standing Strong Task Force (2021) *Standing Strong Task Force Report and Recommendations*, le 18 août 2021.
- Steele, I.K. (s.d.) Moncton, Robert, *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, consulté le 25 octobre 2023.
- Surette, Paul (1988) *Petcoudiac: colonisation et destruction 1731-1755*, avec la collaboration de Ronnie-Gilles LeBlanc à la recherche, Moncton : Éditions d'Acadie.
- Swayze, Royce (2015) "Ole Miss, flag: How it came down", The Clarion-Ledger, le 26 octobre 2015, en ligne: <https://www.clarionledger.com/story/news/2015/10/26/ole-miss-takes-state-flag/74663454/>
- The Globe and Mail (2012) « UWO rebrands to a familiar name: Western », le 26 janvier 2012, en ligne: <https://www.theglobeandmail.com/news/national/uwo-rebrands-to-a-familiar-name-western/article4171113/>
- Hyde, Rob (2022) "Fury as top German uni votes to keep antisemite in its name", *The Jewish Chronicle*, le 4 août 2022, en ligne: <https://www.thejc.com/news/world/fury-as-top-german-uni-votes-to-keep-antisemite-in-its-name-3N82RCfrnDCtwN6n80nbOg?reloadTime=1659657600011>
- The Waterloo Record (2011) « Wilfrid Laurier carried the day in university renaming », le 29 octobre, en ligne: https://www.therecord.com/news/waterloo-region/wilfrid-laurier-carried-the-day-in-university-renaming/article_28c0706c-3a24-563e-9c8b-6b23c6035716.html
- Thompson, Jake (2020) "University of Mississippi sees an almost three-percent decline in enrollment", *The Oxford Eagle*, le 3 novembre 2020, en ligne: <https://www.oxforeagle.com/2020/11/03/university-of-mississippi-sees-an-almost-three-percent-decline-in-enrollment/>
- Times Higher Education (2023) "Toronto Metropolitan University", en ligne: <https://www.timeshighereducation.com/world-university-rankings/toronto-metropolitan-university>
- Toronto Metropolitan University (s.d.) « Enrolment and Faculty Counts », en ligne: <https://www.torontomu.ca/university-planning/data-statistics/key-statistics/>
- Toronto Metropolitan University (s.d.) « Next Chapter : Advisory Committee », en ligne: <https://www.torontomu.ca/next-chapter/process/university-renaming/advisory-committee/>
- Toronto Metropolitan University (s.d.) « Next Chapter : Community Engagement », en ligne: <https://www.torontomu.ca/next-chapter/process/university-renaming/community-survey/>
- Toronto Metropolitan University (s.d.) "Next Chapter: The Renaming Process", en ligne: <https://www.torontomu.ca/next-chapter/process/university-renaming/>
- Universität Münster (2023) "On the matter WWU: History of the name", en ligne: <https://www.uni-muenster.de/ZurSacheWWU/en/quellen/index.html>
- University of Prince Edward Island (s.d.) « History », en ligne: <https://www.ypei.ca/about-ypei/history>

U.S. News (s.d.) "Utah Tech University Student Life", en ligne:

<https://www.usnews.com/best-colleges/utah-tech-university-3671/student-life#:~:text=Utah%20Tech%20University%20has%20a,part%20of%20the%20NCAA%20!>

Utah Tech University (s.d.) "Our History", en ligne:

<https://about.utahtech.edu/history/>

Utah Tech University (2023) "Name change process to Utah Tech University", en ligne:

<https://utahtech.edu/nameprocess/#:~:text=Utah%20Gov.,becomes%20the%20institution's%20official%20name.>

Vachon, André-Carl (2023) *Historique des changements de nom: le défi de l'Université de Moncton: essai*, Tracadie : La Grande-Marée.

Vukasović, Tina (2022) "Applying Model of Brand Equity in Higher Education Marketing Context", *Business Systems Research* vol. 13, no 1, 156-168.

Weissman, Sarah (2023) "Delayed Name Change at Cabrillo College", Inside Higher Ed, le 17 août 2023, en ligne:

<https://www.insidehighered.com/news/institutions/community-colleges/2023/08/17/cabrillo-college-delays-choosing-new-name>

Wilkaire-Lewis, Mana (2023) "University of Otago gets new Māori name in first rebrand for more than a century", Te Ao Māori News, le 11 juillet 2023, en ligne:

<https://www.teaonews.co.nz/2023/07/12/university-of-otago-gets-new-maori-name-in-first-rebranding-for-more-than-a-century/>

Yale Committee to Establish Principles on Renaming (2016) *Report, of the Committee to Establish Principles on Renaming :* https://president.yale.edu/sites/default/files/files/CEPR_FINAL_12-2-16.pdf

Législation

Loi sur les marques de commerce, L.R.C. (1985) ch. T-13.

Loi sur l'Université de Moncton, L-NB (1986) c 94.

Utah State Legislature (2021a) H.B. 278 *Name Change Process for Dixie State University*, signé le 21 mars 2021, en ligne: <https://le.utah.gov/~2021/bills/static/HB0278.html>

Utah State Legislature (2021b) H.B. 2001 Utah Tech University, signé le 12 novembre 2021, en ligne: <https://le.utah.gov/~2021S2/bills/static/HB2001.html>



ANNEXES

- Annexe 1** **Université Saint-Joseph, Centre universitaire de langue française au Nouveau-Brunswick** (Fonds du Collège Saint-Joseph, CEAAC)
- Annexe 2** **Liste des articles médiatiques recensés**, février-octobre 2023
- Annexe 3** **Politique de toponymie de l'Université de Moncton** (2016)
- Annexe 4** **Politiques de « renaming » et « denaming »**
Duke University
Johns Hopkins University
Ohio State University
Princeton University
Stanford University
University of Maryland
University of Minnesota
University of Mississippi
University of North Carolina
University of Richmond
University of Virginia
Yale University
- Annexe 5** **Documentation de Dixie State University**
Étude d'impact (Cicero Higher Education)
Étude exploratoire (Love Communications)
Rapports de « focus groups » (Love Communications)
- Annexe 6** **Documentation de Ryerson University**
Rapport final du Standing Strong Task Force
- Annexe 7** **Documentation de l'Université de Montréal**
Procédure 10.63: Énoncé de principes relatifs aux demandes de changement de désignation toponymique
Procédure 10.63.1: Procédure pour une demande de changement de désignation toponymique
- Annexe 8** **Estimé budgétaire pour le changement de dénomination de l'Université de Moncton**
Estimé de Portfolio Solutions pour la création et le déploiement d'une nouvelle image de marque
Estimé de Stéphane Babineau, Directeur du service d'entretien et de réparation pour le parc automobile
Mémo intitulé Dénomination UMoncton (composante infrastructure)
Mémo intitulé Dénomination UMoncton (composante matériel promotionnel)
Évaluation de la refonte du site Internet par Rémi Noël, webmestre
Évaluation d'André Lee des éléments de coûts TI associés à un changement de nom
Évaluation par le Service des activités physiques et sportives
Estimé du cabinet Fidelis pour l'enregistrement d'une marque de commerce (2016)